

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 693

8 mars 2016

SOMMAIRE

Alster S.à r.l.	33218	Husky Injection Molding Systems Luxem- bourg Holdings S.à r.l.	33260
Axes GmbH	33258	Kafin S.A.	33264
Bauunternehmung Buttgerit GmbH	33258	Oasis Holding S.A.	33257
Bockenheimer S.à r.l.	33252	Petit Forestier Luxembourg	33253
Citius Ré S.A.	33253	PHM Topco 24 Holdings S.à r.l.	33253
Elmar Klein S.à r.l.	33258	Premium Investments Holding S.A.	33253
Esch Co S.A.	33258	R&Cie Luxembourg S.A.	33254
European Cruise Liners S.à r.l.	33264	Rearden L Holdings 3 S.à r.l.	33257
Falcon Hansa S.à r.l.	33260	Rearden L Holdings 3 S.à r.l.	33257
Field Gestion S.à r.l.	33262	Resource Partners Holdings VI S.à r.l.	33254
FJM Business S.à r.l.	33259	Resource Partners Holdings VI S.à r.l.	33254
France-SCA Holding SA	33259	Snack Anadolu s.à r.l.	33254
Galleria Capital Partners V S.C.A.	33258	TEIF Germany Urbach S.à r.l.	33252
Galleria V S.à r.l.	33258	Terra Barthonia S.à r.l.	33255
GIM Portfolio Strategies Funds	33259	Treveria Twenty-One S.à r.l.	33253
Gim Portfolio Strategies Funds II	33257	Treveria Twenty-Seven S.à r.l.	33251
Golondrina Holding S.A.	33257	Treveria Twenty-Three S.à r.l.	33251
Groupe Immobilier Luxembourgeois Sàrl ...	33259	Treveria Twenty-Two S.à r.l.	33252
HIBAG G.m.b.H oder HIBAG S.à r.l.	33259		

Alster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 139.349.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the “Meeting”) of the shareholders of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) Alster S.à r.l., with registered office at 13, rue Aldringen L-1118 Luxembourg, incorporated on 10 June 2008, pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1665 of 7 July 2008 (the “Company”), and whose Articles of Incorporation (the “Articles”) have been amended pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 18 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2172 of 6 September 2008, and further amended pursuant to a notarial deed drawn up by the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 18 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2515 of 15 October 2008, and further amended pursuant to a notarial deed drawn up by the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 29 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 450 of 21 February 2012. The Articles have not been amended since.

There appeared:

1. EREC II (LUXEMBOURG) S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, with registered share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), and registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 196.630; S.à r.l.

hereby represented by Mr Gianpiero Saddi, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2. Corpus Sireo Immobilien Beteiligungs GMBH, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Aachener Strasse 186, 50931 Cologne, registered with the commercial register of the local court (Amtsgericht) of Cologne under HRB 80559,

hereby represented by Mr Gianpiero Saddi, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed simultaneously with such deed with the registration authorities.

EREC II (LUXEMBOURG) S.à r.l., and Corpus Sireo Immobilien Beteiligungs GMBH are hereinafter each referred to as a “Shareholder” and collectively referred to as the “Shareholders”.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 2,000 (two thousand) shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 50,000 (fifty thousand euros) are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda. The shareholders represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

Agenda

1. Decision to transfer the registered office of the Company from 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg to 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and to subsequently amend article 2.1 of the Company's articles of incorporation (“Articles”) and restate it as Article 4.1 so that it shall henceforth read as follows:

“ 4.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange. It may be transferred within the same municipality by means of a decision of the Board of Managers (as defined below). It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy by a decision taken at a General Meeting.”

2. Decision to amend Article 3 of the Company's Articles regarding corporate object and restate it as Article 5 so that it henceforth reads in its entirety as follows:

“ 5. Purpose.

5.1 The objects of the Company are the following:

5.2 The Company's object is to directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

5.3 The Company may acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole or any part of the stocks, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds, debt and debt instruments, loans, securities and other financial assets made, issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same. The Company may also directly or indirectly, make, purchase or invest in loans, securities or any other financial assets.

5.4 The Company may, directly or indirectly, invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate and real estate related investments.

5.5 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

5.6 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the Connected Companies) or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.

5.7 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments, convertible or not, or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the Luxembourg Law).

5.8 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.”

3. Decision to amend Article 4 of the Company's Articles regarding duration and restate it as Article 6 so that it henceforth reads in its entirety as follows:

“ **6. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the General Meeting in the manner required for an amendment of these Articles.”

4. Decision to amend Articles 5 through 7 of the Articles regarding share capital and shares and restate them as Articles 7 through 13 so that it henceforth reads in its entirety as follows:

“ **7. Share capital.**

7.1 The Company's share capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50.000), represented by two thousand (2.000) shares with a nominal value of twenty-five EURO (EUR 25) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the same manner required for amendment of these Articles. No Share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the Company in consideration for its issue.

7.2 The Company may establish a share premium account (the Share Premium Account) into which any premium paid on any Share (as defined below) is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the shareholders subject to the 1915 Law and these Articles.

7.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions from shareholders without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of such accounts are to be taken by the shareholders subject to the 1915 Law and these Articles.

8. Shares.

8.1 The Company's share capital is divided into shares (each a Share or the Shares), each of them having the same nominal value.

8.2 All the Shares are in registered form and shall have equal rights, unless as expressly provided for in these Articles.

8.3 Each Share is indivisible.

8.4 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders. Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

8.5 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed. Notwithstanding the previous paragraph, except as required by law, no person is entitled to be recognised by the Company as holding any Share upon any trust, and except as otherwise required by law or these Articles, the Company is not in any way to be bound by or recognise any interest in a Share other than the holder's absolute ownership of it and all the rights attaching to it. Without prejudice to the provisions of this article, the Company shall be entitled at its absolute discretion to register trustees as such in respect of any Shares held upon any trust.

8.6 The Company may issue Shares which are to be redeemed, or are liable to be redeemed at the option of the Company or the holder, and the Board of Managers may determine the terms, conditions and manner of redemption of any such Shares and in accordance with the 1915 Law.

9. Powers to issue different classes of shares. Subject to these Articles and any applicable provision of the 1915 Law, but without prejudice to the rights attached to any existing Share, the Company may issue Shares in different classes with such rights or restrictions as may be determined by the shareholders in accordance with these Articles.

10. Share certificates.

10.1 The Company may issue each shareholder, free of charge, with one or more certificates in respect of the Shares which that shareholder holds.

Every certificate must specify:

- in respect of how many Shares, of what class (if any), it is issued;
- the nominal value of those Shares;
- that the Shares are fully paid; and
- any distinguishing numbers assigned to them.

10.2 No certificate may be issued in respect of Shares of more than one class. If more than one person holds a Share, only one certificate may be issued in respect of it. Certificates must:

- have affixed to them the Company's common seal; or
- be otherwise executed in accordance with Luxembourg Law.

11. Replacement of share certificates.

11.1 If a certificate issued in respect of a shareholder's Shares is:

- damaged or defaced; or
- said to be lost, stolen or destroyed, that shareholder is entitled to be issued with a replacement certificate in respect of the same Shares.

11.2 A shareholder exercising the right to be issued with such a replacement certificate:

- may at the same time exercise the right to be issued with a single certificate or separate certificates;
- must return the certificate which is to be replaced to the Company if it is damaged or defaced; and
- must comply with such conditions as to evidence, indemnity and the payment of a reasonable fee as the Board of Managers decide.

12. Register of shares. A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by Luxembourg Law. Certificates of such registration may be issued upon request as described above.

13. Transfer of shares.

13.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

13.2 Shares may be transferred by means of an instrument of transfer in any usual form or any other form approved by the Board of Managers, which is executed by or on behalf of the transferor. Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

13.3 No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any Share except as otherwise provided for by law.

13.4 The Company may retain any instrument of transfer which is registered.

13.5 The transferor remains the holder of a Share until the transferee's name is entered in the Company's register as holder of it.

13.6 Any transactions made on the Shares, which are not performed in accordance with the provisions on transfer restrictions set out in any shareholders' agreement entered into between the shareholders in respect of the Company from time to time shall not be effective vis-à-vis the Company and the Company shall not record in the share register any such transaction.

13.7 The relevant shareholder shall cause any third party who intends to acquire Shares to take appropriate steps and make the appropriate enquiries in order to assess whether any contemplated transfer of Shares is subject to transfer restrictions under any shareholders' agreement entered into between the shareholders in respect of the Company from time to time."

5. Decision on the complete restatement of the Company's Articles in order to reflect the above changes without however changing the name of the Company, the amount of the share capital, the representation rules, and the signatory power, and

6. Miscellaneous.

III. that the Shareholders have taken the following resolutions:

First Resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg to 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach. As a result of the foregoing, the Shareholders resolve to amend article 2.1 and restate it as Article 4.1 of the Company's Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **4.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange. It may be transferred within the same municipality by means of a decision of the Board of Managers (as defined below). It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy by a decision taken at a General Meeting.

Second Resolution

The Shareholders resolve to amend Article 3 of the Company's Articles regarding corporate object and restate it as Article 5 so that it henceforth reads in its entirety as follows:

“ **5. Purpose.**

5.1 The objects of the Company are the following:

5.2 The Company's object is to directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

5.3 The Company may acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole or any part of the stocks, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds, debt and debt instruments, loans, securities and other financial assets made, issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same. The Company may also directly or indirectly, make, purchase or invest in loans, securities or any other financial assets.

5.4 The Company may, directly or indirectly, invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate and real estate related investments.

5.5 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

5.6 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the Connected Companies) or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.

5.7 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments, convertible or not, or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the Luxembourg Law).

5.8 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, it being understood that the Company will not enter into

any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.”

Third Resolution

The Shareholders resolve to amend Article 4 of the Company's Articles regarding duration and restate it as Article 6 so that it henceforth reads in its entirety as follows:

“ **6. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the General Meeting in the manner required for an amendment of these Articles.”

Fourth Resolution

The Shareholders resolve to amend Articles 5 through 7 of the Articles regarding share capital and shares and restate them as Articles 7 through 13 so that it henceforth reads in its entirety as follows:

7. Share capital.

7.1 The Company's share capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50.000), represented by two thousand (2.000) shares with a nominal value of twenty-five EURO (EUR 25) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the same manner required for amendment of these Articles. No Share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the Company in consideration for its issue.

7.2 The Company may establish a share premium account (the Share Premium Account) into which any premium paid on any Share (as defined below) is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the shareholders subject to the 1915 Law and these Articles.

7.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions from shareholders without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of such accounts are to be taken by the shareholders subject to the 1915 Law and these Articles.

8. Shares.

8.1 The Company's share capital is divided into shares (each a Share or the Shares), each of them having the same nominal value.

8.2 All the Shares are in registered form and shall have equal rights, unless as expressly provided for in these Articles.

8.3 Each Share is indivisible.

8.4 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders. Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

8.5 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed. Notwithstanding the previous paragraph, except as required by law, no person is entitled to be recognised by the Company as holding any Share upon any trust, and except as otherwise required by law or these Articles, the Company is not in any way to be bound by or recognise any interest in a Share other than the holder's absolute ownership of it and all the rights attaching to it. Without prejudice to the provisions of this article, the Company shall be entitled at its absolute discretion to register trustees as such in respect of any Shares held upon any trust.

8.6 The Company may issue Shares which are to be redeemed, or are liable to be redeemed at the option of the Company or the holder, and the Board of Managers may determine the terms, conditions and manner of redemption of any such Shares and in accordance with the 1915 Law.

9. Powers to issue different classes of shares. Subject to these Articles and any applicable provision of the 1915 Law, but without prejudice to the rights attached to any existing Share, the Company may issue Shares in different classes with such rights or restrictions as may be determined by the shareholders in accordance with these Articles.

10. Share certificates.

10.1 The Company may issue each shareholder, free of charge, with one or more certificates in respect of the Shares which that shareholder holds.

Every certificate must specify:

- in respect of how many Shares, of what class (if any), it is issued;
- the nominal value of those Shares;
- that the Shares are fully paid; and
- any distinguishing numbers assigned to them.

10.2 No certificate may be issued in respect of Shares of more than one class. If more than one person holds a Share, only one certificate may be issued in respect of it. Certificates must:

- have affixed to them the Company's common seal; or
- be otherwise executed in accordance with Luxembourg Law.

11. Replacement of share certificates.

11.1 If a certificate issued in respect of a shareholder's Shares is:

- damaged or defaced; or
- said to be lost, stolen or destroyed, that shareholder is entitled to be issued with a replacement certificate in respect of the same Shares.

11.2 A shareholder exercising the right to be issued with such a replacement certificate:

- may at the same time exercise the right to be issued with a single certificate or separate certificates;
- must return the certificate which is to be replaced to the Company if it is damaged or defaced; and
- must comply with such conditions as to evidence, indemnity and the payment of a reasonable fee as the Board of Managers decide.

12. Register of shares. A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by Luxembourg Law. Certificates of such registration may be issued upon request as described above.

13. Transfer of shares.

13.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

13.2 Shares may be transferred by means of an instrument of transfer in any usual form or any other form approved by the Board of Managers, which is executed by or on behalf of the transferor. Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

13.3 No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any Share except as otherwise provided for by law.

13.4 The Company may retain any instrument of transfer which is registered.

13.5 The transferor remains the holder of a Share until the transferee's name is entered in the Company's register as holder of it.

13.6 Any transactions made on the Shares, which are not performed in accordance with the provisions on transfer restrictions set out in any shareholders' agreement entered into between the shareholders in respect of the Company from time to time shall not be effective vis-à-vis the Company and the Company shall not record in the share register any such transaction.

13.7 The relevant shareholder shall cause any third party who intends to acquire Shares to take appropriate steps and make the appropriate enquiries in order to assess whether any contemplated transfer of Shares is subject to transfer restrictions under any shareholders' agreement entered into between the shareholders in respect of the Company from time to time."

Fifth Resolution

The Shareholders resolve to completely restate the Company's Articles in order to reflect the above changes without however changing the name of the Company, the amount of the share capital, the representation rules, and the signatory power, and which Articles shall henceforth read as follows:

"CONSOLIDATED ARTICLES AS OF 29 OCTOBER 2015

Part I - Corporate form and name - Liability of shareholders - Registered office - Purpose - Duration

1. Corporate form and name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Alster S.à r.l. (the Company) which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

2. Change of name. Subject to these Articles, the name of the Company may be changed by a decision taken at a General Meeting (as defined below) held in accordance with Part IV of these Articles.

3. Liability of shareholders. The liability of the shareholders is limited to the amount of share capital for which each shareholder has subscribed (including share premium, as the case may be).

4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange. It may be transferred within the same municipality by means of a decision of the Board of Managers (as defined below). It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy by a decision taken at a General Meeting.

4.2 In the event that the Board of Managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

4.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

5. Purpose.

5.1 The objects of the Company are the following:

5.2 The Company's object is to directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

5.3 The Company may acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole or any part of the stocks, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds, debt and debt instruments, loans, securities and other financial assets made, issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same. The Company may also directly or indirectly, make, purchase or invest in loans, securities or any other financial assets.

5.4 The Company may, directly or indirectly, invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate and real estate related investments.

5.5 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

5.6 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the Connected Companies) or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.

5.7 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments, convertible or not, or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the Luxembourg Law).

5.8 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.

6. Duration. The Company is established for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the General Meeting in the manner required for an amendment of these Articles.

Part II - Shares

7. Share capital.

7.1 The Company's share capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50.000), represented by two thousand (2.000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the same manner required for amendment of these Articles. No Share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the Company in consideration for its issue.

7.2 The Company may establish a share premium account (the Share Premium Account) into which any premium paid on any Share (as defined below) is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the shareholders subject to the 1915 Law and these Articles.

7.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions from shareholders without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the shareholders subject to the 1915 Law and these Articles.

8. Shares.

8.1 The Company's share capital is divided into shares (each a Share or the Shares), each of them having the same nominal value.

8.2 All the Shares are in registered form and shall have equal rights, unless as expressly provided for in these Articles.

8.3 Each Share is indivisible.

8.4 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders. Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

8.5 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed. Notwithstanding the previous paragraph, except as required by law, no person is entitled to be recognised by the Company as holding any Share upon any trust, and except as otherwise required by law or these Articles, the Company is not in any way to be bound by or recognise any interest in a Share other than the holder's absolute ownership of it and all the rights attaching to it. Without prejudice to the provisions of this article, the Company shall be entitled at its absolute discretion to register trustees as such in respect of any Shares held upon any trust.

8.6 The Company may issue Shares which are to be redeemed, or are liable to be redeemed at the option of the Company or the holder, and the Board of Managers may determine the terms, conditions and manner of redemption of any such Shares and in accordance with the 1915 Law.

9. Powers to issue different classes of shares. Subject to these Articles and any applicable provision of the 1915 Law, but without prejudice to the rights attached to any existing Share, the Company may issue Shares in different classes with such rights or restrictions as may be determined by the shareholders in accordance with these Articles.

10. Share certificates.

10.1 The Company may issue each shareholder, free of charge, with one or more certificates in respect of the Shares which that shareholder holds. Every certificate must specify:

- in respect of how many Shares, of what class (if any), it is issued;
- the nominal value of those Shares;
- that the Shares are fully paid; and
- any distinguishing numbers assigned to them.

10.2 No certificate may be issued in respect of Shares of more than one class. If more than one person holds a Share, only one certificate may be issued in respect of it. Certificates must:

- have affixed to them the Company's common seal; or
- be otherwise executed in accordance with Luxembourg Law.

11. Replacement of share certificates.

11.1 If a certificate issued in respect of a shareholder's Shares is:

- damaged or defaced; or
- said to be lost, stolen or destroyed,

that shareholder is entitled to be issued with a replacement certificate in respect of the same Shares.

11.2 A shareholder exercising the right to be issued with such a replacement certificate:

- may at the same time exercise the right to be issued with a single certificate or separate certificates;
- must return the certificate which is to be replaced to the Company if it is damaged or defaced; and
- must comply with such conditions as to evidence, indemnity and the payment of a reasonable fee as the Board of Managers decide.

12. Register of shares. A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by Luxembourg Law. Certificates of such registration may be issued upon request as described above.

13. Transfer of shares.

13.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

13.2 Shares may be transferred by means of an instrument of transfer in any usual form or any other form approved by the Board of Managers, which is executed by or on behalf of the transferor. Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

13.3 No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any Share except as otherwise provided for by law.

13.4 The Company may retain any instrument of transfer which is registered.

13.5 The transferor remains the holder of a Share until the transferee's name is entered in the Company's register as holder of it.

13.6 Any transactions made on the Shares, which are not performed in accordance with the provisions on transfer restrictions set out in any shareholders' agreement entered into between the shareholders in respect of the Company from time to time shall not be effective vis-à-vis the Company and the Company shall not record in the share register any such transaction.

13.7 The relevant shareholder shall cause any third party who intends to acquire Shares to take appropriate steps and make the appropriate enquiries in order to assess whether any contemplated transfer of Shares is subject to transfer restrictions under any shareholders' agreement entered into between the shareholders in respect of the Company from time to time.

14. Transaction or other arrangements with the company.

14.1 A Manager who is in any way, whether directly or indirectly, interested in an existing or proposed transaction or arrangement with the Company:

- shall advise the Board of Managers of the existence, nature and extent of the Manager's interest in such transaction or arrangement;
- shall cause a record of the Manager's statement to be included in the minutes of the meeting of the Board of Managers in respect of such transaction or arrangement or proposed transaction or arrangement in which the Manager is interested;
- may not take any part in a meeting of the Board of Managers or of a committee, in respect of such transaction or arrangement or proposed transaction or arrangement in which the Manager is interested.

14.2 At the next General Meeting following such decision, before any resolution is put to the vote, a special report shall be made on any transaction or arrangement or proposed transaction or arrangement in which a Manager may have had an interest conflicting with that of the Company.

14.3 Subject to article 14.4, if a question arises at a meeting of the Board of Managers or of a committee as to the right of a Manager to participate in such meeting for voting or quorum purposes, the question may, before the conclusion of the meeting, be referred to the Chairman (as defined below) whose ruling in relation to any Manager other than the Chairman is to be final and conclusive.

14.4 If any question as to the right to participate in such meeting should arise in respect of the Chairman, the question is to be decided by a decision of the Board of Managers at that meeting, for which purpose the Chairman is not to be counted as participating in the meeting for voting or quorum purposes.

Part III - Management

15. Appointment of managers.

15.1 The Company shall be managed by three managers (each a Manager or the Managers), which form a board of managers (the Board of Managers) and two of which are to be appointed from a list proposed by EREC II (Luxembourg) S.à r.l., and one of which is to be appointed from a list proposed by Corpus Sireo Immobilien Beteiligungs GmbH. A Manager may not be appointed for a period of more than seven years, but may be reappointed. For the avoidance of doubt, any person who is willing to act as a Manager, and is permitted by Luxembourg Law to do so, may be appointed to be a Manager by way of decision of the General Meeting which shall determine their remuneration and term of office.

15.2 Any appointment or removal shall take effect from the date it is decided by the General Meeting.

15.3 The Managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital, provided that the appointment or removal of any Manager appointed by Corpus Sireo Immobilien Beteiligungs GmbH shall require the approval of Corpus Sireo Immobilien Beteiligungs GmbH. Any appointment or removal shall be effective on the date of the shareholders' decision, and any shareholders' decision on the appointment or removal of a Manager shall take place within two weeks of the receipt by the Company of the notice by the relevant shareholder of such removal or appointment, which shall include a proposed list of candidates for replacement. Upon ceasing to have any interest in the share capital of the Company, a shareholder

shall procure that any Manager(s) appointed upon its proposal for nomination will forthwith resign as Manager(s) without any claim of compensation for loss of office or otherwise.

15.4 A person ceases to be a Manager as soon as:

- that person ceases to be a Manager by virtue of any provision of the 1915 Law, any other provision of these Articles or is prohibited from being a Manager by Luxembourg Law;
- a bankruptcy order is made against that person;
- a composition is made with that person's creditors generally in satisfaction of that person's debts;
- a registered medical practitioner who is treating that person gives a written opinion to the Company stating that that person has become physically or mentally incapable of acting as a Manager and may remain so for more than three months;
- by reason of that person's mental health, a court makes an order which wholly or partly prevents that person from personally exercising any powers or rights which that person would otherwise have;
- notification is received by the Company from the Manager that the Manager is resigning from office, and such resignation has taken effect in accordance with its terms;
- that person has been served with a notice issued by the shareholders, following a decision at a General Meeting, stating that that person should be removed from office as a Manager.

16. Delegation.

16.1 Subject to these Articles and any applicable provision of the 1915 Law, the Board of Managers may delegate any of the powers which are conferred on it under the Articles for specific tasks:

- to such person or committee;
- by such means (including by power of attorney);
- to such an extent;
- in relation to such matters or territories; and
- on such terms and conditions, as they think fit, and will determine any such person or committee's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its or their agency.

16.2 If the Board of Managers so specifies, any such delegation may authorise further delegation of the Board of Managers' powers by any person to whom they are delegated.

16.3 The Board of Managers may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions.

17. Managers powers and responsibilities. Subject to these Articles, the Board of Managers is responsible for the management of the Company's business, for which purpose it may exercise all the powers of the Company with the exception of those reserved by 1915 Law or these Articles to the shareholders, in particular, as set forth in Article 23.

18. Representation. Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Company shall be bound by:

- the joint signature of two Managers; or
- any person to whom such power has been delegated by the Board of Managers.

19. Board of managers takes decisions collectively.

19.1 The general rule about decision-making by the Board of Managers is that it may deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

19.2 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his/her/its proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof (a Manager's Representative) at a meeting to attend, deliberate, vote and perform all the Manager's functions on its behalf at that meeting. A Manager may represent one or more but not all of the other Managers.

20. Calling a board of managers' meeting.

20.1 The Board of Managers shall meet upon call by any Manager or by authorising the Company secretary to give such notice. The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. A notice of any board meeting must indicate its proposed date and time and where it is to take place as well as the business to be transacted at such meeting. The Board of Managers shall meet at least once per year.

20.2 Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to Managers ten (10) Business Days (i.e. any day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Germany and Luxembourg for normal business) at least in advance of the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice.

20.3 Such notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of

Managers which has been communicated to all Managers. No prior notice shall be required in case all Managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Board of Managers. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature, and a meeting held by circular resolutions shall be deemed to be held in Luxembourg.

20.4 Subject to the Articles, Managers participate in a meeting, when (i) the meeting has been called and takes place in accordance with the Articles; and (ii) they can each communicate to the others any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting.

20.5 Meetings of the Board of Managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting, and provided that (i) each Manager can be identified, and (ii) is able to hear each of the other participating Managers addressing the meeting, (iii) such Manager can address all of the participating Managers simultaneously, if he so wishes, (iv) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis, (v) the Managers can properly deliberate, and (vi) none of the Managers is physically present in Germany. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company or, in case that a meeting held by means of communication as described above, the meeting is deemed as taking place at the location where the form of communication is initiated. A quorum is deemed to be present if the conditions set forth in (i) through (vi) above are satisfied in respect of at least the number of Managers required to form a quorum.

20.6 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the Chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) Managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the Chairman pro tempore, or by any two (2) Managers.

21. Chairing of board of managers meetings.

21.1 The Board of Managers shall appoint a Manager to chair their meetings. The person so appointed for the time being is known as the Chairman pro tempore (“Chairman”). The Board of Managers may terminate such Chairman's appointment at any time.

21.2 If the Chairman is not participating in a board meeting within ten (10) minutes of the time at which it was to start, the participating Managers must appoint one of themselves to chair it.

21.3 If the numbers of votes for and against a proposal are equal, the Chairman does not have a casting vote.

22. Conflict of interest.

22.1 Subject to Article 23 (Shareholders' Reserved Matters), if any Manager or Managers have an Interest in any matter to be considered or voted upon by the meeting of the Board of Managers, that matter shall be considered at a separate meeting or meetings of the Board, and the interested Manager or Managers shall not be entitled to (i) attend or participate in any discussion of the matter, (ii) receive information or advice received by the Company on such matter, or (iii) vote (or be counted in the quorum at a meeting) in relation to such matter. For purposes hereof, an Interest in respect of a Manager shall mean any Interest of a shareholder that nominated such Manager, and “Interest” shall mean in relation to such shareholder, any direct or indirect financial or commercial interest of that shareholder or its affiliates arising from any existing or proposed arrangement, contract, litigation or other proceedings between the Company or any of its subsidiaries, on the one hand, and that shareholder and any of its affiliates, on the other, where such arrangement, contract, litigation or other proceedings can be reasonably considered to be material in the context of the business of the Company and its subsidiaries taken as a whole.

22.2 If a question arises at a meeting of the Board of Managers as to the right of a Manager to vote, the question may, before the conclusion of such meeting, be referred to the Chairman of the meeting and his ruling in relation to any Manager other than himself shall be final and conclusive.

23. Shareholders' reserved matters.

23.1 The following reserved matters (or anything analogous or having a substantially similar effect) require the prior written approval of each shareholder:

(i) any changes to the “Business” purpose of the Company, which for purposes hereof shall mean the acquisition, holding, management, and divestment of the real property held in accordance with the business plan agreed by the shareholders;

(ii) borrowings from a third party or granting Encumbrances to a third party, other than the borrowings incurred and Encumbrances granted in the course of completing the share purchase agreement in respect of the real property held by the Company; for purposes hereof “Encumbrance” shall mean a mortgage, charge, pledge, lien, option, right to acquire, assignment, by way of security, trust arrangement for the purpose of providing security or any other security interest of any kind, including retention arrangements;

(iii) issuance, redemption or repurchase of Shares in the Company, or other material amendments to these Articles or to other constitutional documents of the Company;

(iv) increase or reduction of capital;

(v) increase or reduction of shareholder loans; provided, however, that EREC II (Luxembourg) S.à r.l. shall have the right to grant additional shareholder loans to the Company if additional cash contributions are required due to the economic situation of the Company and Corpus Sireo Immobilien Betiligungs GmbH does not grant its prior written approval to such

emergency shareholder loan in due course; any such emergency shareholder loan shall be granted at terms and conditions similar to the existing shareholder loans and shall be terminated and repaid as soon as the Company's economic situation allows to do so;

- (vi) dissolution or winding-up of the Company;
- (vii) appointment or change of auditors or accounting rules;
- (viii) setting-up of a new company by the Company;
- (ix) disposal of the real property held by the Company at a price below the market value as determined by the most recent quarterly valuation undertaken by the Company;
- (x) initiation or settlement of litigation/disputes in excess of EUR 500,000;
- (xi) unless provided for in the most current business plan agreed by the shareholders in respect of the Company, entry into material contracts in excess of an aggregate annual turn-over or costs of EUR 500,000 or otherwise incurring of expenses which are in excess of EUR 500,000;

provided that, for the avoidance of doubt, the following shall not constitute reserved matters: (i) the disposal of the real property held by the Company at or above the market value as determined by the most recent valuation undertaken by the Company, and (ii) bona fide signing of lease agreements with tenants.

24. Committees.

24.1 Committees to which power has been delegated in accordance with article 16 must follow procedures which are based as far as they are applicable on those provisions of the Articles which govern the taking of decisions by the Board of Managers.

24.2 The Board of Managers may make rules of procedure for all or any committees, which cannot prevail over rules derived from these Articles if they are not consistent with them.

25. Secretary. The Company shall have a Company secretary. The Board of Managers shall appoint any person to be the secretary for such term and upon such conditions as it may think fit; and any secretary so appointed may be removed by it. A person ceases to be secretary as soon as notification is received by the Company from the secretary that the secretary is resigning from office, and such resignation has taken effect in accordance with its terms.

26. Managers' remuneration.

26.1 The Managers may undertake any services for the Company that the Board of Managers decides. Managers are not entitled to any remuneration for:

- their services to the Company as Managers; or
- any other service which they undertake for the Company,
- save for any such remuneration which may form part of their management mandate with the Company or mandate, employment contract or contract for services with any other associated Company.

26.2 Unless the Board of Managers decides otherwise, Managers are not accountable to the Company for any remuneration which they receive as Managers or other officers or employees of the Company's subsidiaries or of any other body corporate in which the Company is interested.

26.3 The Company may pay any reasonable expenses which the Managers properly incur in connection with their attendance at:

- meetings of the Board of Managers or committees; or
- General Meetings; or
- separate meetings of the holders of any class of Shares or of debentures of the Company,
- or otherwise in connection with the exercise of their powers and the discharge of their responsibilities in relation to the Company.

27. Decisions by written resolutions.

27.1 The Board of Managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each Manager may express his/her/its consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

27.2 The Board of Managers must ensure that the Company keeps a record, in writing, for at least five (5) years from the date of the decision recorded, of every unanimous or majority decision taken by the Board of Managers.

28. Vacancy in the office of a manager. In the event of a vacancy in the office of a Manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced Manager by the remaining Managers until the next General Meeting which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

29. Managers' discretion to make further rules. Subject to these Articles and the applicable provisions of the 1915 Law, the Board of Managers may make any rule which it thinks fit about how it takes decisions, and about how such rules are to be recorded or communicated to the Board of Managers/Managers.

Part IV - Shareholders' rights

30. General meetings.

30.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting (each a General Meeting). If all of the shareholders are present or represented at a General Meeting and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

30.2 Each shareholder shall have one vote for every Share of which it is the holder.

30.3 A shareholder is able to exercise the right to speak at a General Meeting when that person is in a position to communicate to all those attending the meeting, during the meeting, any information or opinions which that person has on the business of the meeting.

30.4 A shareholder is able to exercise the right to vote at a General Meeting when:

- that shareholder is able to vote, during the meeting, on resolutions put to the vote at the meeting; and
- that shareholder's vote can be taken into account in determining whether or not such resolutions are passed at the same time as the votes of all the other shareholders attending the meeting.

30.5 The shareholders may make whatever arrangements they consider appropriate to enable those attending a General Meeting to exercise their rights to speak or vote at it.

30.6 Save for a higher majority provided in these Articles (in particular, Article 23 Shareholders' Reserved Matters) or by Luxembourg Law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted as follows: (i) by the affirmative vote of a simple majority of the votes cast at such General Meeting (ii) at which shareholders holding ninety per cent. (90%) of the share capital of the Company are present or represented, provided, however, that Corpus Sireo Immobilien Beteiligungs GmbH shall be present or represented at such General Meeting. In the event that Corpus Sireo Immobilien Beteiligungs GmbH is not present or represented at a General Meeting that has been duly convened, the General Meeting shall not take place, but shall be convened a second time upon five Business Days' notice. In the second General Meeting, Corpus Sireo Immobilien Beteiligungs GmbH's presence of representation shall not be required to have a valid quorum if this is expressly stated in the invitation for the second General Meeting.

30.7 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the shareholders.

30.8 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law and with Article 23 (Shareholders' Reserved Matters) hereof.

31. Chairing general meetings.

31.1 If the shareholders have appointed a chairman, the chairman shall chair General Meetings if present and willing to do so.

31.2 If the shareholders have not appointed a chairman, or if the chairman is unwilling to chair the meeting or is not present within ten (10) minutes of the time at which a meeting was due to start, the meeting must appoint another shareholder to chair the meeting, and the appointment of the chairman of the meeting must be the first business of the meeting.

31.3 The person chairing a meeting in accordance with this article is referred to as the chairman of the meeting.

31.4 The Board of Managers or any Manager may attend and speak at General Meetings, whether or not they are shareholders at the request of the shareholders. The chairman of the General Meeting may permit other persons who are not:

31.4.1 shareholders of the Company; or

31.4.2 otherwise entitled to exercise the rights of shareholders in relation to General Meetings, to attend and speak at a General Meeting.

32. Adjournment.

32.1 If the persons attending a General Meeting within half an hour of the time at which the meeting was due to start do not constitute a quorum (if required), or if during a meeting a quorum ceases to be present, the chairman of the meeting must adjourn it.

32.2 The chairman of the meeting may adjourn a General Meeting at which a quorum is present if (i) the meeting consents to an adjournment; or (ii) it appears to the chairman of the meeting that an adjournment is necessary to protect the safety of any person attending the meeting or ensure that the business of the meeting is conducted in an orderly manner.

32.3 The chairman of the meeting must adjourn a General Meeting if directed to do so by the meeting. When adjourning a General Meeting, the chairman of the meeting must (i) either specify the time and place to which it is adjourned or state

that it is to continue at a time and place to be fixed by the Board of Managers; and (ii) have regard to any directions as to the time and place of any adjournment which have been given by the meeting.

32.4 If the continuation of an adjourned meeting is to take place more than fourteen (14) days after it was adjourned, the Company must give at least seven (7) clear days' notice of it (that is, excluding the day of the adjourned meeting and the day on which the notice is given):

- to the same persons to whom notice of the Company's General Meetings is required to be given; and
- containing the same information which such notice is required to contain.

32.5 No business may be transacted at an adjourned General Meeting which could not properly have been transacted at the meeting if the adjournment had not taken place.

33. Voting at general meetings.

33.1 A resolution put to the vote of a General Meeting must be decided on a show of hands unless a poll is duly demanded in accordance with these Articles.

33.2 No objection may be raised to the qualification of any person voting at a General Meeting except at the meeting or adjourned meeting at which the vote objected to is tendered, and every vote not disallowed at the meeting is valid.

33.3 Any such objection must be referred to the chairman of the meeting, whose decision is final.

33.4 A poll on a resolution may be demanded:

33.4.1 in advance of the General Meeting where it is to be put to the vote; or

33.4.2 at a General Meeting, either before a show of hands on that resolution or immediately after the result of a show of hands on that resolution is declared.

33.5 A poll may be demanded by:

33.5.1 the chairman of the meeting; or

33.5.2 the majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

33.6 A demand for a poll may be withdrawn if (i) the poll has not yet been taken; and (ii) the chairman of the meeting consents to the withdrawal. Polls must be taken at such time and place and in such manner as the chairman of the meeting directs.

34. Content of proxy notices.

34.1 Proxies may only validly be appointed by a notice in writing (a proxy notice) which:

- states the name and address of the shareholder appointing the proxy;
- identifies the person appointed to be that shareholder's proxy and the General Meeting in relation to which that person is appointed;
- is signed by or on behalf of the shareholder appointing the proxy, or is authenticated in such manner as the Board of Managers may determine; and
- is delivered to the Company in accordance with these Articles and any instructions contained in the notice of the General Meeting to which they relate.

34.2 The Company may require proxy notices to be delivered in a particular form, and may specify different forms for different purposes.

34.3 Proxy notices may specify how the proxy appointed under them is to vote (or that the proxy is to abstain from voting) on one or more resolutions.

35. Delivery of proxy notices.

35.1 A person who is entitled to attend, speak or vote (either on a show of hands or on a poll) at a General Meeting remains so entitled in respect of that meeting or any adjournment of it, even in the event a valid proxy notice has been delivered to the Company by or on behalf of that person.

35.2 An appointment under a proxy notice may be revoked by delivering to the Company a notice in writing given by or on behalf of the person by whom or on whose behalf the proxy notice was given.

35.3 A notice revoking a proxy appointment only takes effect if it is delivered before the start of the meeting or adjourned meeting to which it relates.

35.4 If a proxy notice is not executed by the person appointing the proxy, it must be accompanied by written evidence of the authority of the person who executed it on the appointer's behalf.

36. Shareholders' resolutions.

36.1 If at the time the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, shareholders' resolutions may be passed by written vote of the shareholders rather than at a General Meeting provided that each shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

36.2 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the General Meeting under the Luxembourg Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders"

shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Part V - Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

37. Financial year and annual accounts.

37.1 The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

37.2 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

37.3 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

37.4 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

37.5 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

37.6 Upon recommendation of the Board of Managers, the General Meeting shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Luxembourg Law and these Articles.

38. Distributions on shares.

38.1 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company.

38.2 The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Luxembourg Law or these Articles do not allow to be distributed.

38.3 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Luxembourg Law and these Articles.

38.4 Where a dividend or other sum which is a distribution is payable in respect of a Share, it must be paid by one or more of the following means:

38.4.1 transfer to a bank or building society account specified by the distribution recipient either in writing or as the Board of Managers may otherwise decide; or

38.4.2 any other means of payment as the Board of Managers agrees with the relevant shareholder either in writing or by such other means as the Board of Managers decides.

39. Non-cash distributions.

39.1 Subject to the terms of issue of the Share in question, the Company may, by shareholders' resolution on the recommendation of the Board of Managers, decide to pay all or part of a dividend or other distribution payable in respect of a Share by transferring non-cash assets of equivalent value (including, without limitation, Shares or other securities in any company).

39.2 For the purposes of paying a non-cash distribution, the Board of Managers may make whatever arrangements it thinks fit, including, where any difficulty arises regarding the distribution:

39.2.1 fixing the value of any assets;

39.2.2 paying cash to any distribution recipient on the basis of that value in order to adjust the rights of recipients; and

39.2.3 vesting any assets in trustees.

40. Waiver of distributions. Distribution recipients may waive their entitlement to a dividend or other distribution payable in respect of a Share by giving the Company notice in writing to that effect.

41. Authority to capitalise and appropriation of capitalised sums.

41.1 Subject to these Articles, the Board of Managers may, if it is so authorised with the approval of the shareholders:

41.1.1 decide to capitalise any profits of the Company (whether or not they are available for distribution) which are not required for paying a dividend, or any sum standing to the credit of the Share Premium Account or any capital reserve; and

41.1.2 appropriate any sum which it so decides to capitalise (a capitalised sum) to the persons who would have been entitled to it if it were distributed by way of dividend (the persons entitled) and in the same proportions.

41.2 Capitalised sums must be applied:

41.2.1 on behalf of the persons entitled; and

41.2.2 in the same proportions as a dividend would have been distributed to them.

41.3 Any capitalised sum may be applied in paying up new Shares of a nominal amount equal to the capitalised sum which are then allotted credited as fully paid to the persons entitled or as they may direct.

41.4 A capitalised sum which was appropriated from profits available for distribution may be applied in paying up new debentures of the Company which are then allotted credited as fully paid to the persons entitled or as they may direct.

41.5 Subject to these Articles the Board of Managers may:

41.5.1 apply capitalised sums in accordance with articles 41.3 and 41.4 partly in one way and partly in another;

41.5.2 make such arrangements as it thinks fit to deal with Shares or debentures becoming distributable in fractions under this article (including the issuing of fractional certificates or the making of cash payments); and

41.5.3 authorise any person to enter into an agreement with the Company on behalf of all the persons entitled which is binding on them in respect of the allotment of Shares and debentures to them under this article.

Part VI - Audit and supervision and indemnity

42. Auditor(s).

42.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

42.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

42.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

42.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the internal auditor(s)' mandate shall come to an end.

42.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

Part VII - Liquidation

43. Dissolution and liquidation.

43.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the General Meeting deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

43.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of Shares held by them.

Part VIII - Final articles

44. Administrative arrangements.

44.1 Subject to these Articles, anything sent or supplied by or to the Company under these Articles may be sent or supplied in any way in which the 1915 Law provides for documents or information which are authorised or required by any provision of that law to be sent or supplied by or to the Company.

44.2 Subject to these Articles, any notice or document to be sent or supplied to the Board of Managers in connection with the taking of decisions by the Board of Managers may also be sent or supplied by the means by which that the Board of Managers has asked to be sent or supplied with such notices or documents for the time being including, without limitation, in electronic form.

44.3 If correctly addressed, notices or documents sent to the Board of Managers in electronic form are deemed to have been received at the time of sending, and notices or documents sent by post are deemed to have been received the business day following the date of posting, in each case whether or not the notice is actually received.

45. Company seals, Making of provisions.

45.1 The Company may have a common seal but is not obliged to do so. Any common seal may only be used by the authority of the Board of Managers.

45.2 The Board of Managers may decide by what means and in what form any common seal is to be used.

45.3 Unless otherwise decided by the Board of Managers, if the Company has a common seal and it is affixed to a document, the document must also be signed by at least two Managers.

45.4 The Board of Managers may decide to make provision for the benefit of persons employed or formerly employed by the Company or any of its subsidiaries (other than a Manager or former Manager or shadow Manager) in connection with the cessation or transfer to any person of the whole or part of the undertaking of the Company or that subsidiary in accordance with applicable law(s).

46. Interpretation and Luxembourg law.

46.1 In these Articles, a reference to:

- (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

- a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

- a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all reenactments (with or without modifications) thereof.

- the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

- the headings to these Articles does not affect their interpretation or construction.

46.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

47. Amendments of the articles. Any amendment of these Articles requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital of the Company at least, and (iii) Corpus Sireo Immobilien Beteiligungs GMBH or its permitted transferee pursuant to any shareholders' agreement entered into between the shareholders in relation to the Company from time to time.

48. Overriding clause. Each shareholder undertakes to be bound by the provisions of any shareholders' agreement entered into between the shareholders in relation to the Company from time to time, to the extent such provisions do not derogate from these Articles and do not contravene public order (ordre public).

Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of the present deed is estimated at EUR 2.200 (two thousand two hundred euro).

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the date shown at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that, at the request of the appearing persons, represented as stated above, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the appearing persons represented as stated hereinabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the proxyholder signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue

l'Assemblée Générale des Associés (l'«Assemblée») de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise, Alster S.à r.l., ayant son siège social à 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, constituée le 10 juin 2008, suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, au Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1665 du 7 juillet 2008 (la "Société"), et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché du Luxembourg, du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2172 du 6 septembre 2008, et suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, du 18 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2515 du 15 octobre 2008, et modifiés suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 450 du 21 février 2012. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

ONT COMPARU:

1. EREC II (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, avec un capital social de EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros) enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 196.630,

ici représentée par Monsieur Gianpiero Saddi, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Corpus Sireo Immobilien Beteiligungs GMBH, une société à responsabilité limitée, constituée sous et régie par les lois de l'Allemagne, ayant son siège social au Aachener Strasse 186, 50931 Cologne, enregistrée auprès du Registre de Commerce su tribunal local (Amtsgericht) de Cologne sous le numéro HRB 80559,

ici représentée par Monsieur Gianpiero Saddi, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

EREC II (LUXEMBOURG) S.à r.l et Corpus Sireo Immobilien Beteiligungs GMBH sont ci-après désignés chacun comme un «Associé» et ensemble comme les «Associés»

Les Associés de la Société, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que toutes les 2.000 (mille) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société s'élevant à EUR 50.000 (cinquante mille euros) sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour. Les Associés représentés à l'Assemblée déclarent qu'ils ont préalablement été informés de l'ordre du jour;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du Jour

1. Décision de transférer le siège social de la Société du 13, rue Aldringen, L- 1118 Luxembourg au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société («Statuts») et renumérotation en article 4.1 afin de lui donner la teneur suivante:

« 4.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du Conseil de Gérance (comme défini ci-dessous). Le siège social peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale.»

2. Décision de modifier l'Article 3 des Statuts de la Société (“Statuts”) concernant l'objet social et de reformuler l'article 3 comme l'article 5 pour lui donner la teneur suivante:

« 5. Objet social.

5.1 Les objets de la Société sont les suivants:

5.2 L'objet de la Société est d'acquérir, de détenir ou de céder, directement ou indirectement, des intérêts et des participations dans des entités au Luxembourg ou à l'étranger, par tous moyens, et d'administrer, de développer et de gérer ladite détention d'intérêts et de participations.

5.3 La Société peut acquérir (par souscription initiale, offre publique, achat, échange ou de toute autre manière) tout ou partie d'actions, parts sociales, participations, certificats de dépôt, emprunts obligataires, obligations, dettes et autres instruments de dette, prêts, valeurs mobilières et autres actifs financiers émis ou garantis par toute personne ou entité ainsi que tout actif de toute nature et les détenir au titre d'investissements, et les vendre, échanger ou céder. La Société peut également, directement ou indirectement, émettre, acquérir ou investir dans des emprunts, des garanties ou tous autres actifs financiers.

5.4 La Société peut également, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir, gérer, développer, louer et céder des biens immobiliers ainsi que des investissements liés à des biens immobiliers.

5.5 La Société peut également, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou céder tout type d'actif par tous moyens.

5.6 La Société peut également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les Sociétés Apparentées) ou toute autre entité, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

5.7 La Société pourra, en particulier, s'engager dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle est engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et lever des fonds, y compris, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, d'obligations, de titres, de billets à ordre et autres instruments de dette, convertibles ou non, ou de capital, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, dans les conditions pouvant être considérées comme pertinentes, avec ou sans garantie;

- contracter toutes garanties, gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de (ou toutes) ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les Lois du Luxembourg).

5.8 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières et en général toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social et toutes opérations liées pouvant directement ou indirectement faciliter la réalisation de son objet dans les domaines prédécrits ci-dessus, étant entendu que la Société ne conclura

aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.»

3. Décision de modifier l'Article 4 des Statuts concernant la durée de la Société et de reformuler l'article 4 comme l'article 6 pour lui donner la teneur suivante:

« **6. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment et sans motif, par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.»

4. Décision de modifier les articles 5 à 7 des Statuts concernant le capital social de la Société et de les reformuler comme les articles 7-13 pour leur donner la teneur suivante:

« **7. Capital social.**

7.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par deux mille (2.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital social peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts. Aucune Part Sociale ne sera émise pour une valeur inférieure à sa valeur nominale et à toute prime à payer à la Société en contrepartie de son émission.

7.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le Compte de Prime d'Émission) dans lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Émission sont laissées au libre-arbitre des associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

7.3 La Société peut, notamment, sans limitation, accepter des capitaux ou d'autres apports d'associés sans émettre des Parts Sociales ou autres sûretés en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes sont laissées au libre-arbitre des associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

8. Parts sociales.

8.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales (chacune une Part Sociale ou les Parts Sociales), chacune ayant la même valeur nominale.

8.2 Toutes les Parts Sociales sont sous forme nominative et donnent droit à des droits égaux, sauf si expressément stipulé dans les présents Statuts.

8.3 Chaque Part Sociale est indivisible.

8.4 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec au maximum quarante (40) associés. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, de faillite ou d'insolvabilité, ou de tout autre événement similaire affectant un des associés.

8.5 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Dans l'éventualité où une Part Sociale appartiendrait à plusieurs personnes, celles-ci désigneront un mandataire unique qui les représentera à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Nonobstant l'alinéa précédent, et sauf dans les cas prévus par la loi, personne n'est habilitée à être reconnu par la Société comme le propriétaire d'une Part Sociale en vertu d'une fiducie, et sauf disposition contraire de la loi ou en vertu des présents Statuts, la Société n'est aucunement tenue ni ne reconnaîtra aucun intérêt dans une Part Sociale autre que la propriété absolue de celle-ci par le propriétaire et tous les droits y attachés. Sans préjudice des dispositions du présent article, la Société sera habilitée à son entière discrétion à enregistrer les dépositaires en tant que tels au regard des Parts Sociales détenues en vertu d'une fiducie.

8.6 La Société peut émettre des Parts Sociales qui doivent être rachetées ou qui sont susceptibles d'être rachetées à la discrétion de la Société ou du détenteur, et le Conseil de Gérance peut déterminer les termes, les conditions et la forme du rachat desdites Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

9. Pouvoirs d'émettre différentes classes de parts sociales. Sous réserve des présents Statuts et de toutes dispositions en vigueur de la Loi de 1915, mais sans préjudice des droits attachés aux Parts Sociales existantes, la Société peut émettre des Parts Sociales de différentes classes portant les droits et les restrictions définies par les associés conformément aux présents Statuts.

10. Certificats de parts sociales.

10.1 La Société peut délivrer gratuitement à chaque associé un ou plusieurs certificats relatifs aux Parts Sociales qu'il détient. Chaque certificat doit mentionner:

- le nombre de Parts Sociales, et leur classe (le cas échéant), pour lesquels il est délivré;
- la valeur nominale de ces Parts Sociales;
- que ces Parts Sociales sont entièrement libérées; et
- tout numéro distinctif dont elles sont porteuses.

10.2 Les certificats ne peuvent porter que sur des Parts Sociales d'une même classe. Si une Part Sociale est détenue par plus d'une personne, il ne peut être délivré qu'un seul certificat relatif à ladite Part Sociale. Les certificats doivent:

- porter le sceau de la Société; ou

- autrement être signés conformément aux Lois du Luxembourg.

11. Remplacement des certificats de parts sociales

11.1 Si un certificat délivré pour les Parts Sociales d'un associé est:

- endommagé ou défiguré; ou
- prétendu perdu, volé ou détruit,

cet associé sera en droit de recevoir un certificat de remplacement pour les mêmes Parts Sociales.

11.2 Un associé exerçant le droit de se faire délivrer un tel certificat de remplacement:

- peut en même temps exercer le droit de recevoir un certificat unique ou des certificats distincts;
- doit restituer à la Société le certificat à remplacer s'il est endommagé ou défiguré; et
- doit se plier aux conditions de preuve, d'indemnité et de versement d'un droit raisonnable fixé par le Conseil de Gérance

12. Registre des parts sociales. Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé. Ce registre contiendra toutes les indications exigées par les Lois du Luxembourg. Des certificats de cet enregistrement peuvent être délivrés sur demande comme décrit ci-avant.

13. Cession des parts sociales.

13.1 Au cas où il y ait un seul associé, les Parts Sociales sont librement cessibles.

Au cas où il y ait plusieurs associés, la cession des Parts Sociales inter vivos à des nouveaux associés est soumise à l'accord préalable des associés à une majorité des trois-quarts du capital social de la Société. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de décès, la cession des Parts Sociales de l'associé décédé à de nouveaux associés est soumise à l'accord préalable des associés survivants à une majorité des trois-quarts du capital social. Cet accord n'est toutefois pas nécessaire lorsque les Parts Sociales sont cédées aux parents, aux descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légitime de l'associé décédé.

Les dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

13.2 Les Parts Sociales peuvent être cédées par un instrument de cession sous toute forme habituelle ou sous toute autre forme approuvée par le Conseil de Gérance, signé par le cédant ou pour son compte. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'Article 1690 du Code Civil du Grand-Duché de Luxembourg.

13.3 Il ne peut être facturé aucun droit d'enregistrement de l'instrument de cession ou de tout autre document relatif à ou affectant le titre de Parts Sociales sauf disposition contraire de la loi.

13.4 La Société peut conserver tout instrument de cession qui est enregistré.

13.5 Le cédant demeure le détenteur d'une Part Sociale jusqu'à ce que le nom du cessionnaire soit saisi dans le registre de la Société en qualité de détenteur de ladite Part Sociale.

13.6 Tout transfert relatif aux parts sociales, d'un associé à un tiers et qui n'est pas conclu conformément aux dispositions sur les restrictions de transfert élaborées dans un pacte en vigueur entre les associés concernant la Société ne s'appliquera pas et la Société n'enregistrera pas un tel transfert.

13.7 L'associé fera faire le nécessaire pour tout tiers qui a l'intention d'acquérir des Parts Sociales afin d'estimer si tout transfert proposé est soumis aux restrictions sur le transfert conformément à tout pacte entre les associés quant à la Société de temps en temps.

5. Décision de reformuler entièrement les Statuts afin de refléter les modifications précitées sans pour autant changer le nom de la Société, le montant du capital social, les règles concernant la représentation de la Société, et le pouvoir de signature.

6. Divers.

III. après délibération, l'Assemblée a voté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première Résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société du 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société («Statuts») et renumérotation en article 4.1 afin de lui donner la teneur suivante:

« **4.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du Conseil de Gérance (comme défini ci-dessous). Le siège social peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale.»

Deuxième Résolution

Les Associés décident de modifier l'article 3 des Statuts de la Société («Statuts») concernant l'objet social et de reformuler l'article 3 comme l'article 5 pour lui donner la teneur suivante:

« 5. Objet social.

5.1 Les objets de la Société sont les suivants:

5.2 L'objet de la Société est d'acquérir, de détenir ou de céder, directement ou indirectement, des intérêts et des participations dans des entités au Luxembourg ou à l'étranger, par tous moyens, et d'administrer, de développer et de gérer ladite détention d'intérêts et de participations.

5.3 La Société peut acquérir (par souscription initiale, offre publique, achat, échange ou de toute autre manière) tout ou partie d'actions, parts sociales, participations, certificats de dépôt, emprunts obligataires, obligations, dettes et autres instruments de dette, prêts, valeurs mobilières et autres actifs financiers émis ou garantis par toute personne ou entité ainsi que tout actif de toute nature et les détenir au titre d'investissements, et les vendre, échanger ou céder. La Société peut également, directement ou indirectement, émettre, acquérir ou investir dans des emprunts, des garanties ou tous autres actifs financiers.

5.4 La Société peut également, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir, gérer, développer, louer et céder des biens immobiliers ainsi que des investissements liés à des biens immobiliers.

5.5 La Société peut également, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou céder tout type d'actif par tous moyens.

5.6 La Société peut également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les Sociétés Apparentées) ou toute autre entité, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

5.7 La Société pourra, en particulier, s'engager dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle est engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et lever des fonds, y compris, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, d'obligations, de titres, de billets à ordre et autres instruments de dette, convertibles ou non, ou de capital, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, dans les conditions pouvant être considérées comme pertinentes, avec ou sans garantie;

- contracter toutes garanties, gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de (ou toutes) ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les Lois du Luxembourg).

5.8 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières et en général toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social et toutes opérations liées pouvant directement ou indirectement faciliter la réalisation de son objet dans les domaines prédécrits ci-dessus, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.»

Troisième Résolution

Les Associés décident de modifier l'article 4 des Statuts concernant la durée de la Société et de reformuler l'article 4 comme l'article 6 pour lui donner la teneur suivante:

« **6. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment et sans motif, par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.»

Quatrième Résolution

Les associés décident de modifier les articles 5-7 des Statuts concernant le capital social de la Société et de les reformuler comme les articles 7-13 pour leur donner la teneur suivante:

« 7. Capital social.

7.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par deux mille (2.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital social peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts. Aucune Part Sociale ne sera émise pour une valeur inférieure à sa valeur nominale et à toute prime à payer à la Société en contrepartie de son émission.

7.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le Compte de Prime d'Émission) dans lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Émission sont laissées au libre-arbitre des associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

7.3 La Société peut, notamment, sans limitation, accepter des capitaux ou d'autres apports d'associés sans émettre des Parts Sociales ou autres sûretés en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes. Les

décisions quant à l'utilisation de ces comptes sont laissées au libre-arbitre des associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

8. Parts sociales.

8.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales (chacune une Part Sociale ou les Parts Sociales), chacune ayant la même valeur nominale.

8.2 Toutes les Parts Sociales sont sous forme nominative et donnent droit à des droits égaux, sauf si expressément stipulé dans les présents Statuts.

8.3 Chaque Part Sociale est indivisible.

8.4 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec au maximum quarante (40) associés. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, de faillite ou d'insolvabilité, ou de tout autre événement similaire affectant un des associés.

8.5 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Dans l'éventualité où une Part Sociale appartiendrait à plusieurs personnes, celles-ci désigneront un mandataire unique qui les représentera à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Nonobstant l'alinéa précédent, et sauf dans les cas prévus par la loi, personne n'est habilitée à être reconnu par la Société comme le propriétaire d'une Part Sociale en vertu d'une fiducie, et sauf disposition contraire de la loi ou en vertu des présents Statuts, la Société n'est aucunement tenue ni ne reconnaît aucun intérêt dans une Part Sociale autre que la propriété absolue de celle-ci par le propriétaire et tous les droits y attachés. Sans préjudice des dispositions du présent article, la Société sera habilitée à son entière discrétion à enregistrer les dépositaires en tant que tels au regard des Parts Sociales détenues en vertu d'une fiducie.

8.6 La Société peut émettre des Parts Sociales qui doivent être rachetées ou qui sont susceptibles d'être rachetées à la discrétion de la Société ou du détenteur, et le Conseil de Gérance peut déterminer les termes, les conditions et la forme du rachat desdites Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

9. Pouvoirs d'émettre différentes classes de parts sociales. Sous réserve des présents Statuts et de toutes dispositions en vigueur de la Loi de 1915, mais sans préjudice des droits attachés aux Parts Sociales existantes, la Société peut émettre des Parts Sociales de différentes classes portant les droits et les restrictions définies par les associés conformément aux présents Statuts.

10. Certificats de parts sociales.

10.1 La Société peut délivrer gratuitement à chaque associé un ou plusieurs certificats relatifs aux Parts Sociales qu'il détient. Chaque certificat doit mentionner:

- le nombre de Parts Sociales, et leur classe (le cas échéant), pour lesquels il est délivré;
- la valeur nominale de ces Parts Sociales;
- que ces Parts Sociales sont entièrement libérées; et
- tout numéro distinctif dont elles sont porteuses.

10.2 Les certificats ne peuvent porter que sur des Parts Sociales d'une même classe. Si une Part Sociale est détenue par plus d'une personne, il ne peut être délivré qu'un seul certificat relatif à ladite Part Sociale. Les certificats doivent:

- porter le sceau de la Société; ou
- autrement être signés conformément aux Lois du Luxembourg.

11. Remplacement des certificats de parts sociales.

11.1 Si un certificat délivré pour les Parts Sociales d'un associé est:

- endommagé ou défiguré; ou
- prétendu perdu, volé ou détruit,

cet associé sera en droit de recevoir un certificat de remplacement pour les mêmes Parts Sociales.

11.2 Un associé exerçant le droit de se faire délivrer un tel certificat de remplacement:

- peut en même temps exercer le droit de recevoir un certificat unique ou des certificats distincts;
- doit restituer à la Société le certificat à remplacer s'il est endommagé ou défiguré; et
- doit se plier aux conditions de preuve, d'indemnité et de versement d'un droit raisonnable fixé par le Conseil de Gérance

12. Registre des parts sociales. Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé. Ce registre contiendra toutes les indications exigées par les Lois du Luxembourg. Des certificats de cet enregistrement peuvent être délivrés sur demande comme décrit ci-avant.

13. Cession des parts sociales.

13.1 Au cas où il y ait un seul associé, les Parts Sociales sont librement cessibles.

Au cas où il y ait plusieurs associés, la cession des Parts Sociales inter vivos à des nouveaux associés est soumise à l'accord préalable des associés à une majorité des trois-quarts du capital social de la Société. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de décès, la cession des Parts Sociales de l'associé décédé à de nouveaux associés est soumise à l'accord préalable des associés survivants à une majorité des trois-quarts du capital social. Cet accord n'est toutefois pas nécessaire lorsque les Parts Sociales sont cédées aux parents, aux descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légitime de l'associé décédé.

Les dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

13.2 Les Parts Sociales peuvent être cédées par un instrument de cession sous toute forme habituelle ou sous toute autre forme approuvée par le Conseil de Gérance, signé par le cédant ou pour son compte. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'Article 1690 du Code Civil du Grand-Duché de Luxembourg.

13.3 Il ne peut être facturé aucun droit d'enregistrement de l'instrument de cession ou de tout autre document relatif à ou affectant le titre de Parts Sociales sauf disposition contraire de la loi.

13.4 La Société peut conserver tout instrument de cession qui est enregistré.

13.5 Le cédant demeure le détenteur d'une Part Sociale jusqu'à ce que le nom du cessionnaire soit saisi dans le registre de la Société en qualité de détenteur de ladite Part Sociale.

13.6 Tout transfert relatif aux parts sociales, d'un associé à un tiers et qui n'est pas conclu conformément aux dispositions sur les restrictions de transfert élaborées dans un pacte en vigueur entre les associés concernant la Société ne s'appliquera pas et la Société n'enregistrera pas un tel transfert.

13.7 L'associé fera faire le nécessaire pour tout tiers qui a l'intention d'acquérir des Parts Sociales afin d'estimer si tout transfert proposé est soumis aux restrictions sur le transfert conformément à tout pacte entre les associés quant à la Société de temps en temps.

Cinquième Résolution

Les Associés décident de reformuler entièrement les Statuts afin de refléter les modifications précitées sans pour autant changer le nom de la Société, le montant du capital social, les règles concernant la représentation de la Société, et le pouvoir de signature, pour lui donner la teneur suivante:

«STATUTS COORDONNES AU 29 OCTOBRE 2015

Titre I^{er} - Forme et dénomination - Responsabilité des associés - Siège social - Objet - Durée

1. Forme et dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée dont la dénomination est Alster S.à r.l. (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), et par les présents statuts (les Statuts).

2. Changement de dénomination. Sous réserve des présents Statuts, la dénomination de la Société pourra être changée en vertu d'une décision prise lors d'une Assemblée Générale (comme défini ci-dessous) statuant conformément au Titre IV des présents Statuts.

3. Responsabilité des associés. La responsabilité des associés est limitée au montant du capital social que chaque associé a souscrit (y compris la prime d'émission, le cas échéant).

4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du Conseil de Gérance (comme défini ci-dessous). Le siège social peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale.

4.2 Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents et sont de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

4.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, situés au Grand- Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

5. Objet social.

5.1 Les objets de la Société sont les suivants:

5.2 L'objet de la Société est d'acquérir, de détenir ou de céder, directement ou indirectement, des intérêts et des participations dans des entités au Luxembourg ou à l'étranger, par tous moyens, et d'administrer, de développer et de gérer ladite détention d'intérêts et de participations.

5.3 La Société peut acquérir (par souscription initiale, offre publique, achat, échange ou de toute autre manière) tout ou partie d'actions, parts sociales, participations, certificats de dépôt, emprunts obligataires, obligations, dettes et autres instruments de dette, prêts, valeurs mobilières et autres actifs financiers émis ou garantis par toute personne ou entité ainsi que tout actif de toute nature et les détenir au titre d'investissements, et les vendre, échanger ou céder. La Société peut

également, directement ou indirectement, émettre, acquérir ou investir dans des emprunts, des garanties ou tous autres actifs financiers.

5.4 La Société peut également, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir, gérer, développer, louer et céder des biens immobiliers ainsi que des investissements liés à des biens immobiliers.

5.5 La Société peut également, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou céder tout type d'actif par tous moyens.

5.6 La Société peut également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les Sociétés Apparentées) ou toute autre entité, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

5.7 La Société pourra, en particulier, s'engager dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle est engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et lever des fonds, y compris, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, d'obligations, de titres, de billets à ordre et autres instruments de dette, convertibles ou non, ou de capital, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, dans les conditions pouvant être considérées comme pertinentes, avec ou sans garantie;

- contracter toutes garanties, gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de (ou toutes) ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les Lois du Luxembourg).

5.8 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières et en général toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social et toutes opérations liées pouvant directement ou indirectement faciliter la réalisation de son objet dans les domaines prédécrits ci-dessus, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

6. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment et sans motif, par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

Titre II - Parts sociales

7. Capital social.

7.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par deux mille (2.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune. Le capital social peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts. Aucune Part Sociale ne sera émise pour une valeur inférieure à sa valeur nominale et à toute prime à payer à la Société en contrepartie de son émission.

7.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le Compte de Prime d'Émission) dans lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale (comme définit ci-dessous) sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Émission sont laissées au libre-arbitre des associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

7.3 La Société peut, notamment, sans limitation, accepter des capitaux ou d'autres apports d'associés sans émettre des Parts Sociales ou autres sûretés en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes sont laissées au libre-arbitre des associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

8. Parts sociales.

8.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales (chacune une Part Sociale ou les Parts Sociales), chacune ayant la même valeur nominale.

8.2 Toutes les Parts Sociales sont sous forme nominative et donnent droit à des droits égaux, sauf si expressément stipulé dans les présents Statuts.

8.3 Chaque Part Sociale est indivisible.

8.4 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec au maximum quarante (40) associés. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, de faillite ou d'insolvabilité, ou de tout autre événement similaire affectant un des associés.

8.5 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Dans l'éventualité où une Part Sociale appartiendrait à plusieurs personnes, celles-ci désigneront un mandataire unique qui les représentera à l'égard de la Société. La Société a

le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Nonobstant l'alinéa précédent, et sauf dans les cas prévus par la loi, personne n'est habilitée à être reconnu par la Société comme le propriétaire d'une Part Sociale en vertu d'une fiducie, et sauf disposition contraire de la loi ou en vertu des présents Statuts, la Société n'est aucunement tenue ni ne reconnaîtra aucun intérêt dans une Part Sociale autre que la propriété absolue de celle-ci par le propriétaire et tous les droits y attachés. Sans préjudice des dispositions du présent article, la Société sera habilitée à son entière discrétion à enregistrer les dépositaires en tant que tels au regard des Parts Sociales détenues en vertu d'une fiducie.

8.6 La Société peut émettre des Parts Sociales qui doivent être rachetées ou qui sont susceptibles d'être rachetées à la discrétion de la Société ou du détenteur, et le Conseil de Gérance peut déterminer les termes, les conditions et la forme du rachat desdites Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

9. Pouvoirs d'émettre différentes classes de parts sociales. Sous réserve des présents Statuts et de toutes dispositions en vigueur de la Loi de 1915, mais sans préjudice des droits attachés aux Parts Sociales existantes, la Société peut émettre des Parts Sociales de différentes classes portant les droits et les restrictions définies par les associés conformément aux présents Statuts.

10. Certificats de parts sociales.

10.1 La Société peut délivrer gratuitement à chaque associé un ou plusieurs certificats relatifs aux Parts Sociales qu'il détient. Chaque certificat doit mentionner:

- le nombre de Parts Sociales, et leur classe (le cas échéant), pour lesquels il est délivré;
- la valeur nominale de ces Parts Sociales;
- que ces Parts Sociales sont entièrement libérées; et
- tout numéro distinctif dont elles sont porteuses.

10.2 Les certificats ne peuvent porter que sur des Parts Sociales d'une même classe. Si une Part Sociale est détenue par plus d'une personne, il ne peut être délivré qu'un seul certificat relatif à ladite Part Sociale. Les certificats doivent:

- porter le sceau de la Société; ou
- autrement être signés conformément aux Lois du Luxembourg.

11. Remplacement des certificats de parts sociales.

11.1 Si un certificat délivré pour les Parts Sociales d'un associé est:

- endommagé ou défiguré; ou
- prétendu perdu, volé ou détruit,

cet associé sera en droit de recevoir un certificat de remplacement pour les mêmes Parts Sociales.

11.2 Un associé exerçant le droit de se faire délivrer un tel certificat de remplacement:

- peut en même temps exercer le droit de recevoir un certificat unique ou des certificats distincts;
- doit restituer à la Société le certificat à remplacer s'il est endommagé ou défiguré; et
- doit se plier aux conditions de preuve, d'indemnité et de versement d'un droit raisonnable fixé par le Conseil de Gérance

12. Registre des parts sociales. Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé. Ce registre contiendra toutes les indications exigées par les Lois du Luxembourg. Des certificats de cet enregistrement peuvent être délivrés sur demande comme décrit ci-avant.

13. Cession des parts sociales.

13.1 Au cas où il y ait un seul associé, les Parts Sociales sont librement cessibles.

Au cas où il y ait plusieurs associés, la cession des Parts Sociales inter vivos à des nouveaux associés est soumise à l'accord préalable des associés à une majorité des trois-quarts du capital social de la Société. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de décès, la cession des Parts Sociales de l'associé décédé à de nouveaux associés est soumise à l'accord préalable des associés survivants à une majorité des trois-quarts du capital social. Cet accord n'est toutefois pas nécessaire lorsque les Parts Sociales sont cédées aux parents, aux descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légitime de l'associé décédé.

Les dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

13.2 Les Parts Sociales peuvent être cédées par un instrument de cession sous toute forme habituelle ou sous toute autre forme approuvée par le Conseil de Gérance, signé par le cédant ou pour son compte. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'Article 1690 du Code Civil du Grand-Duché de Luxembourg.

13.3 Il ne peut être facturé aucun droit d'enregistrement de l'instrument de cession ou de tout autre document relatif à ou affectant le titre de Parts Sociales sauf disposition contraire de la loi.

13.4 La Société peut conserver tout instrument de cession qui est enregistré.

13.5 Le cédant demeure le détenteur d'une Part Sociale jusqu'à ce que le nom du cessionnaire soit saisi dans le registre de la Société en qualité de détenteur de ladite Part Sociale.

13.6 Tout transfert relatif aux parts sociales, d'un associé à un tiers et qui n'est pas conclu conformément aux dispositions sur les restrictions de transfert élaborées dans un pacte en vigueur entre les associés concernant la Société ne s'appliquera pas et la Société n'enregistrera pas un tel transfert.

13.7 L'associé fera faire le nécessaire pour tout tiers qui a l'intention d'acquérir des Parts Sociales afin d'estimer si tout transfert proposé est soumis aux restrictions sur le transfert conformément à tout pacte en vigueur concernant la Société.

14. Transaction ou autres accords avec la société.

14.1 Un Gérant qui a, de quelque forme que se soit, directement ou indirectement, un intérêt dans une transaction ou un accord existant ou potentiel avec la Société:

- avertira le Conseil de Gérance de l'existence, de la nature et de la portée de l'intérêt de ce Gérant dans ladite transaction ou ledit accord;
- fera en sorte qu'un enregistrement de la déclaration de ce Gérant soit compris dans le procès-verbal de réunion du Conseil de Gérance concernant la transaction ou l'accord existant ou potentiel dans lequel le Gérant a un intérêt;
- ne peut pas prendre part à une réunion du Conseil de Gérance ou d'un comité, concernant une transaction ou un accord existant ou potentiel dans lequel le Gérant a un intérêt.

14.2 À la prochaine réunion de l'Assemblée Générale suivant cette décision, et avant qu'aucune résolution ne soit mise au vote, un rapport spécial sera rédigé concernant toute transaction ou tout accord réel ou potentiel dans lequel un Gérant pourrait avoir eu un intérêt contraire à celui de la Société.

14.3 Sous réserve de l'article 14.4, si une question est soulevée lors d'une réunion du Conseil de Gérance ou d'un comité concernant le droit d'un Gérant de participer à ladite réunion aux fins de vote ou de quorum, la question peut, avant la clôture de la réunion, être adressée au Président (comme défini ci-dessous) dont la décision en rapport avec tout Gérant autre que le Président est définitive et sans appel.

14.4 Si une question est soulevée concernant le droit du Président de participer à ladite réunion, la question doit être résolue par une décision du Conseil de Gérance lors de cette réunion, aux fins de laquelle le Président n'est pas compté en tant que participant à la réunion aux fins du quorum ou du vote.

Titre III - Gestion

15. Nomination des gérants.

15.1 La Société est gérée par trois gérants (chacun un Gérant ou les Gérants), qui constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Deux gérants sont nommés sur une liste proposée par EREC II (Luxembourg) S.à r.l., et un gérant est nommé sur une liste proposée par Corpus Sireo Immobilien Beteiligings GmbH. Un gérant ne pourra pas être nommé sur une période qui excède 7 ans. Cependant il peut être rééligible. Pour éviter toute équivoque, toute personne voulant agir en tant que Gérant, et qui le peut selon les Lois du Luxembourg, peut être nommée Gérant par une décision de l'Assemblée Générale qui fixera sa rémunération et la durée de son mandat.

15.2 Toute nomination ou révocation prendra effet dès la date de décision de l'Assemblée Générale.

15.3 Les Gérants seront nommés et pourront être révoqués de leur mandat à tout moment, avec ou sans motif, par décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société, sous réserve que la nomination ou la révocation de tout Gérant nommé par Corpus Sireo Immobilien Beteiligings GmbH ait obtenu le consentement de Corpus Sireo Immobilien Beteiligings GmbH. Toute nomination ou révocation prendra effet à la date de la décision des Associés. Toute décision des Associés concernant la nomination ou la révocation d'un Gérant devra avoir lieu endéans deux semaines du reçu par la Société d'une notification de l'Associé qui a nommé ce gérant d'une telle révocation ou nomination. Cette notification devra inclure une liste de candidats proposés pour le remplacer. Dès qu'un Associé n'aura plus de participation dans la Société, un Associé s'assurera que tout Gérant nommé par lui pour être nommé Gérant démissionnera immédiatement en tant que Gérant et cela sans aucune indemnité.

15.4 Une personne cesse d'être Gérant dès que:

- cette personne cesse d'être Gérant en vertu de l'une des dispositions de la Loi de 1915, d'une disposition des présents Statuts ou lorsque les Lois du Luxembourg l'empêchent d'être Gérant;
- une ordonnance de faillite est prononcée à l'encontre de cette personne;
- un arrangement est conclu avec les créanciers de cette personne généralement en règlement des dettes de cette personne;
- un médecin agréé suivant cette personne émet un avis écrit à la Société attestant que cette personne est devenue physiquement ou mentalement incapable d'agir en tant que Gérant et peut rester dans cette incapacité plus de trois mois;
- en raison de la santé mentale de cette personne, un tribunal émet une décision l'empêchant entièrement ou partiellement d'exercer personnellement tout pouvoir ou droit dont elle jouirait autrement;
- le Gérant notifie à la Société qu'il renonce à son mandat, et cette démission a pris effet conformément à ses dispositions;
- cette personne a reçu une signification de la part des associés, à la suite d'une décision de l'Assemblée Générale, stipulant que cette personne doit être démise de son mandat de Gérant.

16. Délégation.

16.1 Sous réserve des présents Statuts et de toute disposition en vigueur de la Loi de 1915, le Conseil de Gérance peut déléguer n'importe lequel des pouvoirs qui lui sont conférés dans le cadre des présents Statuts pour des missions spécifiques:

- à la personne ou au comité;
- par le moyen (y compris par procuration);
- dans la mesure;
- pour la question ou le territoire; et
- aux conditions, qu'ils jugent adéquates, et détermineront tous pouvoirs et responsabilités et rémunération (le cas échéant) de ladite personne ou dudit comité, la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de son ou de leur mandat.

16.2 Si le Conseil de Gérance le précise, une telle délégation peut permettre une délégation subséquente des pouvoirs du Conseil de Gérance par toute personne à qui ils ont été délégués.

16.3 Le Conseil de Gérance peut révoquer toute délégation en tout ou partie, ou modifier ses termes et modalités.

17. Pouvoirs et responsabilités des gérants. Sous réserve des présents Statuts, le Conseil de Gérance est responsable de la gestion de l'activité de la Société, et à cette fin il peut exercer tous les pouvoirs de la Société à l'exception de ceux réservés aux associés par la Loi de 1915 ou les présents Statuts, et notamment article 23.

18. Représentation. Sous réserve de ce qui est prévu par les Lois du Luxembourg et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

- par la signature conjointe de deux Gérants; ou
- par la signature de toute personne à laquelle des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil de Gérance.

19. Prise de décisions collective du conseil de gérance.

19.1 En règle générale, le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à ladite réunion.

19.2 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (mais aucune autre personne) aux fins de le représenter, soit par écrit soit par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen similaire de communication, une copie de la désignation en constituant une preuve suffisante (un Représentant de Gérant) pour assister à une réunion, délibérer, voter et exercer toutes les fonctions du Gérant pour son compte à ladite réunion. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérants mais non l'ensemble des autres Gérants.

20. Convocation d'une réunion du conseil de gérance.

20.1 Le Conseil de Gérance doit être convoqué par un Gérant ou en autorisant le secrétaire de la Société à procéder à cette convocation. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au siège social de la Société sauf indication contraire dans l'avis de convocation. Tout avis de convocation à une réunion du Conseil de Gérance doit mentionner la date et l'heure proposées et le lieu où elle se tiendra ainsi que l'ordre du jour de la réunion. Le Conseil de Gérance se réunira au moins une fois par an.

20.2 Un avis écrit de convocation de toute réunion du Conseil de Gérance doit être fourni aux Gérants au moins dix (10) jours ouvrables (un jour autre que le samedi ou le dimanche) où les banques sont ouvertes en Allemagne et au Luxembourg) avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

20.3 Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit, par télécopie, par email ou par tout autre moyen de communication similaire, dont une copie signée constituera une preuve suffisante. Une convocation préalable ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance et ayant été communiquée à tous les Gérants. Une convocation préalable ne sera pas requise si tous les Gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Gérance et s'ils renoncent aux modalités relatives à la convocation ou dans les cas dans lesquels des résolutions écrites sont approuvées et signées par l'ensemble des membres du Conseil de Gérance. La date de telles résolutions sera la date de la dernière signature, et une réunion tenue par résolution circulaire sera réputée s'être tenue au Luxembourg.

20.4 Sous réserve des Statuts, les Gérants sont réputés participer à une réunion lorsque (i) la réunion a été convoquée et se déroule conformément aux Statuts; et (ii) chacun peut communiquer aux autres toute information ou opinion sur n'importe quel point particulier de l'ordre du jour de la réunion.

20.5 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent également se tenir par conférence téléphonique ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à cette réunion de s'entendre en permanence et permettant une participation effective à la réunion, et pourvu que (i) chaque Gérant puisse être identifié, et (ii) puisse entendre chacun des autres Gérants, (iii) il puisse communiquer avec tous les autres Gérants en même temps, (iv) la réunion soit tenue en continu, (v) les Gérants puissent délibérer, et (vi) aucun Gérant ne soit présent physiquement en Allemagne. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion et la réunion est réputée s'être tenue au siège social de la Société ou, en cas de réunion tenue par les moyens de communication

décrits ci-avant, la réunion est réputée avoir lieu à l'endroit où la forme de communication est initiée. Un quorum est réputé être présent si les conditions numérotées dans (i) jusqu'au (vi) incluses ci-dessus sont remplies en ce qui concerne le nombre de Gérants exigé pour avoir un quorum.

20.6 Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance sera signé par le président pro tempore, et par le secrétaire (le cas échéant), ou par deux (2) Gérants. Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux pouvant être produits lors de procédures judiciaires ou autres, seront signé(e)s par le président pro tempore, ou par deux (2) Gérants.

21. Présidence des réunions du conseil de gérance.

21.1 Le Conseil de Gérance désignera un Gérant qui présidera ses réunions. La personne ainsi nommée est pour cette période le président pro tempore (le Président). Le Conseil de Gérance peut révoquer le Président à tout moment.

21.2 Si le Président ne se présente pas à un Conseil de Gérance dans les dix (10) premières minutes de l'heure prévue à laquelle doit débiter un Conseil de Gérance, les Gérants participants doivent désigner l'un d'entre eux pour présider le Conseil.

21.3 En cas de partage égal des voix pour et contre une proposition, le Président n'aura pas de voix prépondérante.

22. Conflits d'intérêt.

22.1 Sous réserve de l'article 23 (Affaires Réservées aux Associés), si un Gérant ou des Gérants ont un Intérêt dans une affaire à considérer ou à voter dans une réunion du Conseil de Gérance, cette affaire sera considérée dans une réunion à part du Conseil de Gérance, et le Gérant ou les Gérants qui ont un tel Intérêt ne pourront pas (i) assister à cette réunion, (ii) recevoir des informations ou du conseil reçu par la Société la concernant, ou (iii) voter (ou être compté pour avoir un quorum dans une réunion) concernant cette affaire. A cette fin, un Intérêt concernant un Gérant signifie tout Intérêt d'un Associé qui a nommé de Gérant, et un Intérêt signifie pour cet Associé, tout intérêt financier ou commercial, soit direct ou indirect, de cet Associé ou de sa filiale lié à un contrat, litige ou autre procédure entre la Société ou toute filiale d'un côté, et la Société ou toute filiale de l'autre côté, où un tel contrat, litige ou autre procédure peut être raisonnablement considéré comme important dans le cadre des affaires de la Société et de ses filiales.

22.2 Si une question est soulevée à une réunion du Conseil de Gérance concernant le droit d'un Gérant pour voter, cette question peut, avant la conclusion de la réunion, être posée auprès du président de la réunion et sa décision concernant un Gérant (sauf le président) est définitive.

23. Pouvoirs de réserve des associés.

23.1 Les décisions suivantes (ou toute décision semblable) exigent le consentement écrit préalable de chaque Associé:

(i) toute modification de l'objet de «Business» de la Société, ce qui signifie, pour ces fins, l'acquisition, la détention, la gestion, et la disposition de l'immobilier détenu conformément au Business Plan convenu par les Associés;

(ii) tout emprunt auprès d'un tiers ou toute garantie auprès d'un tiers, sauf tout emprunt ou garantie octroyé afin de compléter un contrat de vente pour un bien immobilier détenu par la Société; à cette fin, une garantie signifie une hypothèque, un gage, une option, un droit d'acquisition, une cession ou toute autre sécurité de n'importe quelle manière, y compris des arrangement de rétention;

(iii) émission, rédemption, ou rachat de parts sociales dans la Société ou autres avenants des Statuts de la Société;

(iv) augmentation ou réduction de capital social;

(v) augmentation ou réduction des prêts des Associés, sous réserve que EREC II (Luxembourg) S.à r.l. ait le droit d'octroyer des prêts supplémentaires à la Société si des contributions supplémentaires sont exigées en fonction de la situation économique de la Société, et que Corpus Sireo Immobilien Beteiligungs GmbH ne donne pas son consentement préalable pour le prêt dans un temps raisonnable; ce prêt d'associé sera octroyé sous les conditions semblables aux prêts existants et ces prêts seront résiliés et remboursés dès que la situation économique de la Société le permettra;

(vi) dissolution ou liquidation de la Société;

(vii) nomination ou modifications de réviseur ou normes de la comptabilité,

(viii) constitution d'une nouvelle société par la Société;

(ix) disposition de l'immobilier détenu par la Société à un prix en dessous de la valeur du marché, comme déterminé par la valorisation trimestrielle la plus récente entreprise par la Société;

(x) le commencement ou la cessation de litige/contentieux en sus de EUR 500.000;

(xi) sauf si inclus dans le Business Plan le plus récent convenu par les Associés de la Société, la conclusion de tout contrat important en sus de EUR 500.000 ou des frais en sus de EUR 500.000;

sous réserve que, pour éviter toute équivoque, ne seront pas des affaires réservés aux Associés: (i) la disposition de l'immobilier détenu par la Société au ou en sus du prix du marché, comme déterminé par la valorisation la plus récente entreprise par la Société, et (ii) la conclusion de bonne foi de contrats de location avec des locataires.

24. Comités.

24.1 Les comités auxquels ont été délégué un pouvoir conformément à l'article 16 doivent suivre les procédures basées, dans la mesure où elles sont applicables, sur les dispositions des Statuts qui régissent la prise de décisions du Conseil de Gérance.

24.2 Le Conseil de Gérance peut établir pour les comités des règles de procédure, qui ne peuvent pas prévaloir sur les règles des présents Statuts en cas d'incompatibilité.

25. Secrétaire. La Société aura un secrétaire de Société. Le Conseil de Gérance désignera une personne qui sera le secrétaire pendant la durée et aux conditions qu'il jugera adéquates; et il pourra révoquer tout secrétaire qu'il aura désigné. Une personne cesse d'être secrétaire dès que la Société reçoit une notification de la part du secrétaire démissionnant de son mandat, et que ladite démission a pris effet conformément à ses termes.

26. Rémunération des gérants.

26.1 Les Gérants peuvent entreprendre tous les services pour la Société que le Conseil de Gérance décide. Les Gérants n'ont pas le droit de percevoir une rémunération:

- pour leurs services auprès de la Société en tant que Gérants; ou
- pour tout autre service qu'ils entreprennent pour la Société,
- excepté pour ce qui est de toute rémunération faisant partie de leur mandat de gestion auprès de la Société ou d'un mandat, d'un contrat de travail ou d'un contrat de services auprès de toute autre Société associée.

26.2 Sauf décision contraire du Conseil de Gérance, les Gérants n'ont pas à rendre compte à la Société des rémunérations qu'ils touchent en tant que Gérants ou autres agents ou employés des filiales de la Société ou de toute autre personne morale dans laquelle la Société a des intérêts.

26.3 La Société peut rembourser les dépenses raisonnables encourues par les Gérants pour assister:

- aux réunions du Conseil de Gérance ou des comités; ou
- aux Assemblées Générales; ou
- aux assemblées séparées des détenteurs de toute classe de Parts Sociales ou d'obligations de la Société; ou
- ou autrement liées à l'exercice de leurs pouvoirs et à la décharge de leurs responsabilités en lien avec la Société.

27. Décisions par résolution écrite.

27.1 Le Conseil de Gérance peut adopter des résolutions à l'unanimité par des résolutions circulaires lorsqu'il exprime son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen similaire de communication. Chacun des Gérants peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements constituant la preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

27.2 Le Conseil de Gérance doit veiller à ce que la Société tienne un registre, par écrit, pendant au moins cinq (5) ans à compter de la date de la décision enregistrée, de toutes les décisions adoptées à l'unanimité ou à la majorité des voix par le Conseil de Gérance.

28. Vacance d'un poste de gérant. En cas de vacance d'un poste de Gérant par suite de décès, d'incapacité légale, de faillite, de démission ou pour tout autre motif, ladite vacance peut être pourvue à titre temporaire pendant une période n'excédant pas le mandat initial du Gérant remplacé par les Gérants restants jusqu'à l'Assemblée Générale suivante au cours de laquelle il sera adopté une décision quant à la nomination définitive, conformément aux dispositions légales en vigueur.

29. Règles supplémentaires à la discrétion des gérants. Sous réserve des présents Statuts et des dispositions en vigueur de la Loi de 1915, le Conseil de Gérance peut établir toute règle qu'il juge adéquate sur la façon de prendre des décisions, et de consigner ou de communiquer de telles règles au Conseil de Gérance/aux Gérants.

Titre IV - Droits des associés

30. Assemblées générales.

30.1 Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, au moins une assemblée générale des associés se tiendra dans les six (6) mois qui suivent la fin de chaque exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou dans tout autre endroit pouvant être précisé dans l'avis de convocation de ladite réunion. D'autres réunions des associés peuvent se tenir à tout autre endroit et à toute date pouvant être précisés dans l'avis respectif de convocation de la réunion (chacune une Assemblée Générale). Si l'ensemble des associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et s'ils ont renoncé aux modalités relatives à la convocation, la réunion peut se tenir sans avis préalable ou publication.

30.2 Chaque associé disposera d'un droit de vote par Part Sociale dont il est le détenteur.

30.3 Un associé est capable d'exercer le droit de parler à une Assemblée Générale si cette personne est capable de communiquer à toutes les personnes assistant à l'assemblée, lors de l'assemblée, toutes les informations ou opinions de cette personne sur l'ordre du jour de l'assemblée.

30.4 Un associé est capable d'exercer le droit de vote à une Assemblée Générale lorsque:

- cet associé est capable de voter, pendant l'assemblée, sur les résolutions mises au vote lors de l'assemblée, et
- le vote de cet associé peut être pris en compte pour déterminer si ces résolutions sont adoptées ou non en même temps que les votes de tous les autres associés assistant à l'assemblée.

30.5 Les associés peuvent prendre toutes les mesures qu'ils jugent adéquates pour permettre à ceux qui assistent à une Assemblée Générale d'exercer leur droit de parole ou de vote lors de cette assemblée.

30.6 Excepté en cas de majorités supérieures prévues aux présents Statuts (notamment article 23) ou par la loi luxembourgeoise, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement prises que si elles sont adoptées comme suit: (i) par les voix d'une majorité simple des voix exprimées ou représentées à l'Assemblée Générale, (ii) où des associés détenant plus de quatre-vingt-dix pour cent du capital social de la Société sont présents ou représentés, sous réserve que Corpus Sireo Immobilien Beteiligungs GmbH soit présent ou représenté à cette Assemblée. Au cas où Corpus Sireo Immobilien Beteiligungs GmbH n'est pas présent ou représenté à une Assemblée Générale qui a été dûment convoquée, l'Assemblée n'aura pas lieu, mais elle sera convoquée une deuxième fois. Pour la deuxième Assemblée Générale, la présence ou représentation de Corpus Sireo Immobilien Beteiligungs GmbH ne sera pas obligatoire pour atteindre le quorum valable à condition que l'invitation de la deuxième Assemblée Générale le mentionne expressément.

30.7 Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société ni obliger aucun des associés à augmenter sa participation dans la Société autrement qu'à l'unanimité des voix des associés.

30.8 Toute résolution de dissolution de la Société ou destinée à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou de nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément aux Lois du Luxembourg et à l'article 23 de ses Statuts.

31. Présidence des assemblées générales.

31.1 Si les associés ont désigné un président, celui-ci préside les Assemblées Générales s'il est présent et souhaite le faire.

31.2 Si les associés n'ont pas désigné de président ou si le président ne souhaite pas présider l'assemblée ou ne se présente pas dans les dix (10) premières minutes de l'assemblée, l'assemblée doit nommer un autre associé pour présider l'assemblée, et la nomination du président de l'assemblée doit être le premier point à l'ordre du jour.

31.3 La personne qui préside une assemblée conformément au présent Article est appelée le président de l'assemblée.

31.4 Le Conseil de Gérance ou tout Gérant peut assister et prendre la parole aux Assemblées Générales, qu'ils soient ou non associés à la demande des associés. Le président de l'Assemblée Générale peut autoriser d'autres personnes qui ne sont:

31.4.1 ni associés de la Société;

31.4.2 ni autrement autorisées à exercer les droits d'associés en rapport avec des Assemblées Générales, à assister et prendre la parole à une Assemblée Générale.

32. Ajournement.

32.1 Si les personnes assistant à une Assemblée Générale n'atteignent pas le quorum (le cas échéant) dans la première demi-heure de l'heure prévue de début ou si le quorum cesse d'être réuni au cours de l'assemblée, le président de l'assemblée doit l'ajourner.

32.2 Le président de l'assemblée peut ajourner une Assemblée Générale à laquelle le quorum est réuni: (i) si l'assemblée consent à l'ajournement; ou (ii) s'il semble au président de l'assemblée que l'ajournement est nécessaire pour protéger la sécurité de personnes assistant à l'assemblée ou pour garantir que l'ordre du jour de l'assemblée soit traité correctement.

32.3 Le président de l'assemblée doit ajourner une Assemblée Générale si l'assemblée le lui ordonne. Lorsqu'il ajourne une Assemblée Générale, le président de l'assemblée doit: (i) soit indiquer la date, l'heure et le lieu auxquels elle est reportée soit indiquer qu'elle reprendra à la date, l'heure et dans le lieu que fixera le Conseil de Gérance; et (ii) respecter les instructions de l'assemblée quant à la date, l'heure et le lieu de report.

32.4 Si une assemblée ajournée doit se poursuivre plus de quatorze (14) jours après son ajournement, la Société doit l'annoncer avec au moins sept (7) jours francs d'avance (c'est-à-dire sans tenir compte du jour de l'assemblée ni du jour de la notification):

- aux mêmes personnes qui doivent être informées de la tenue de l'Assemblée Générale de la Société; et
- avec les mêmes informations qu'une telle convocation doit contenir.

32.5 Aucune question ne doit être traitée à une Assemblée Générale ajournée qui n'aurait pas pu être correctement traitée lors de l'assemblée si l'ajournement n'avait pas eu lieu.

33. Votes aux assemblées générales.

33.1 Une résolution mise au vote lors d'une Assemblée Générale est votée à main levée, à moins qu'un scrutin ne soit demandé en bonne et due forme conformément aux présents Statuts.

33.2 Aucune objection ne peut être soulevée quant à la qualification d'une personne votant à une Assemblée Générale, sauf à l'assemblée ou à l'assemblée ajournée au cours de laquelle le vote objecté est effectué, et tout vote non rejeté lors de l'assemblée est valide.

33.3 Toute objection de cette nature doit être signalée au président de l'assemblée, dont la décision est sans appel.

33.4 Il est possible de demander un scrutin sur une résolution:

33.4.1 avant l'Assemblée Générale où elle sera mise au vote; ou

33.4.2 lors d'une Assemblée Générale, soit avant le vote à main levée sur cette résolution, soit juste après la proclamation du résultat d'un vote à main levée sur cette résolution.

33.5 Un scrutin peut être demandé par:

33.5.1 le président de l'assemblée

33.5.2 la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

33.6 Une demande de scrutin peut être retirée si (i) le scrutin n'a pas encore eu lieu; et (ii) le président de l'assemblée consent au retrait. Les scrutins doivent se dérouler au moment et au lieu et de la façon choisie par le président de l'assemblée.

34. Teneur des procurations.

34.1 Les mandataires ne sont valablement nommés que par un avis écrit (une procuration) qui:

- indique le nom et l'adresse de l'associé donnant procuration;
- identifie la personne qui est le mandataire de cet associé et l'Assemblée Générale pour laquelle cette personne est nommée;
- est signé par ou pour le compte de l'associé donnant procuration ou est authentifié d'une façon à déterminer par le Conseil de Gérance; et
- est remis à la Société conformément aux présents Statuts et aux instructions de la convocation à l'Assemblée Générale à laquelle il se rapporte.

34.2 La Société peut exiger que les procurations soient fournies sous une forme particulière et peut demander différentes formes pour différentes fins.

34.3 Les procurations peuvent stipuler comment le mandataire qu'elles désignent doit voter (ou que le mandataire doit s'abstenir de voter) sur une ou plusieurs résolutions.

35. Remise des procurations.

35.1 Une personne ayant le droit d'assister, de prendre la parole ou de voter (à main levée ou dans un scrutin) lors d'une Assemblée Générale conserve ce droit pour cette assemblée ou son ajournement même si une procuration valable a été remise à la Société par ou pour le compte de cette personne.

35.2 Toute nomination au titre d'une procuration peut être révoquée par notification écrite remise à la Société par ou pour le compte du mandant par lequel ou pour le compte duquel la procuration a été donnée.

35.3 La révocation d'une procuration ne prend effet que si elle est remise avant le début de l'assemblée ou de l'assemblée ajournée à laquelle elle se rapporte.

35.4 Si une procuration n'est pas signée par le mandant, elle doit être accompagnée d'une preuve écrite de l'autorité de la personne qui l'a signée de la signer pour le compte du mandant.

36. Résolutions des associés.

36.1 Aussi longtemps que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être adoptées par vote écrit des associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale sous réserve que chaque associé reçoive le texte précis des résolutions ou des décisions à adopter et donne son vote par écrit.

36.2 En cas d'associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs accordés à l'Assemblée Générale par les Lois du Luxembourg et par les présents Statuts. Dans ce cas, toute référence dans les présentes à «l'assemblée générale des associés» sera interprétée comme une référence à l'associé unique, en fonction du contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Titre V - Exercice social - Comptes annuels - Allocation des bénéfices - Dividendes intérimaires

37. Exercice social et comptes annuels.

37.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

37.2 À l'expiration de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil de Gérance établit un inventaire des actifs et des passifs de la Société, le bilan et le compte de résultats conformément à la loi.

37.3 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que le montant total de la réserve légale se monte à dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

37.4 Les sommes allouées à une réserve de la Société par un associé peuvent être également affectées à la réserve légale si l'associé ayant effectué cet apport accepte cette affectation.

37.5 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société peut être réduite en proportion de telle sorte qu'elle n'excède pas dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

37.6 Sur recommandation du Conseil de Gérance, l'Assemblée Générale déterminera la façon dont le solde des bénéfices de la Société sera employé conformément aux Lois du Luxembourg et aux présents Statuts.

38. Allocation des bénéfices sur les parts sociales.

38.1 Des distributions seront faites aux associés en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

38.2 Le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'états financiers intermédiaires établis par le Conseil de Gérance montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution. Les montants à distribuer ne peuvent pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés du report

bénéficiaire et des réserves distribuables, mais déduction faite des pertes reportées antérieures et des montants à affecter à une réserve que les Lois du Luxembourg ou les présents Statuts ne permettent pas de distribuer.

38.3 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés sous réserve des dispositions des Lois du Luxembourg et des présents Statuts.

38.4 Lorsqu'un dividende ou une autre somme constituant une distribution est dû au titre d'une Part Sociale, il doit être payé par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

38.4.1 virement vers un compte bancaire ou d'une société d'épargne immobilière spécifié par le bénéficiaire de la distribution par écrit ou par tout autre moyen décidé par le Conseil de Gérance; ou

38.4.2 tout autre moyen de paiement convenu entre le Conseil de Gérance et l'associé bénéficiaire de la distribution par écrit ou par tout autre moyen décidé par le Conseil de Gérance.

39. Distributions en nature.

39.1 Sous réserve des conditions d'émission de la Part Sociale en question, la Société peut décider, par résolution des associés sur la recommandation du Conseil de Gérance, de payer tout ou partie d'un dividende ou d'une autre distribution due pour une Part Sociale en transférant des actifs en nature de valeur équivalente (y compris, notamment, des Parts Sociales ou d'autres valeurs mobilières de toute société).

39.2 Afin de verser une distribution en nature, le Conseil de Gérance peut prendre les dispositions qu'il juge adéquates, et y compris, notamment, en cas de difficulté relative à la distribution:

39.2.1 fixer la valeur de certains actifs;

39.2.2 payer en numéraire à tout bénéficiaire de distribution sur la base de cette valeur afin d'ajuster les droits des bénéficiaires; et

39.2.3 confier des actifs à des fiduciaires.

40. Renonciation aux distributions. Les bénéficiaires d'une distribution peuvent renoncer à leur droit à dividende ou autre distribution dû pour une Part Sociale en notifiant ce souhait par écrit à la Société.

41. Pouvoir de capitaliser et appropriation des sommes capitalisées.

41.1 Sous réserve des présents Statuts, le Conseil de Gérance peut, s'il y est autorisé par une résolution des associés:

41.1.1 décider de capitaliser tout bénéfice de la Société (qu'il soit ou non disponible à la distribution) qui n'est pas requis pour le versement d'un dividende, ou toute somme figurant au crédit du compte de prime d'émission de la Société ou de toute réserve de capital; et

41.1.2 affecter toute somme qu'il décide ainsi de capitaliser (une somme capitalisée) aux personnes qui y auraient eu droit si elle avait été distribuée par voie de dividende (les ayants droit) et dans les mêmes proportions.

41.2 Les sommes capitalisées doivent être affectées:

41.2.1 pour le compte des ayants droit, et

41.2.2 dans les mêmes proportions que le dividende leur aurait été distribué.

41.3 Toute somme capitalisée peut être affectée au paiement de nouvelles Parts Sociales d'un montant nominal égal à la somme capitalisée, qui sont ensuite allouées créditées comme entièrement payées aux ayants droit ou selon leurs instructions.

41.4 Une somme capitalisée qui a été prise sur les bénéfices disponibles à la distribution peut être affectée au paiement de nouvelles obligations de la Société, qui sont ensuite allouées créditées comme entièrement payées aux ayants droit ou selon leurs instructions.

41.5 Sous réserve des présents Statuts le Conseil de Gérance peut:

41.5.1 affecter les sommes capitalisées conformément aux articles 41.3 et 41.4 partiellement d'une façon et partiellement d'une autre;

41.5.2 prendre les dispositions qu'il juge adéquates pour les Parts Sociales ou obligations devenant distribuables en fractions au titre du présent article (y compris l'émission de certificats fractionnés ou les paiements en numéraire); et

41.5.3 autoriser toute personne à conclure avec la Société pour le compte de tous les ayants droit un accord contraignant concernant l'allocation qui leur est faite des Parts Sociales et obligations au titre du présent article.

Titre VI - Audit et surveillance et indemnité

42. Commissaire(s).

42.1 Si et tant que la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s). L'assemblée générale des associés nommera le ou les commissaire(s) et fixera la durée de leur mandat.

42.2 Tout commissaire peut être démis de son mandat à tout moment, sans préavis et sans cause par l'assemblée générale des associés.

42.3 Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

42.4 Si les associés de la Société nomment un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) conformément à la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, le mandat du ou des commissaire(s) est supprimée.

42.5 Un réviseur d'entreprises agréé ne peut être démis de son mandat que par l'assemblée générale des associés pour un motif valable ou avec son accord.

Titre VII - Liquidation

43. Dissolution et liquidation.

43.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments du ou des liquidateur (s). Sauf disposition contraire, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

43.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes sera distribué aux associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux.

Titre VIII - Articles finaux

44. Dispositions administratives.

44.1 Sous réserve des présents Statuts, tout ce qui peut être envoyé ou fourni par ou à la Société au titre des présents Statuts peut être envoyé ou fourni par tous les moyens prévus par la Loi de 1915 pour les documents ou informations que les dispositions de cette loi autorisent ou requièrent d'envoyer ou de fournir par ou à la Société.

44.2 Sous réserve des présents Statuts, tout document ou notification à envoyer ou à fournir au Conseil de Gérance, en lien avec la prise de décisions par le Conseil de Gérance, peut être également envoyé ou fourni par les moyens demandés par ce Conseil de Gérance pour l'envoi ou la fourniture de tels documents ou notifications pour la période donnée y compris, notamment, sous forme électronique.

44.3 S'ils ont été adressés correctement, les notifications ou les documents envoyés au Conseil de Gérance sous forme électronique sont réputés avoir été reçus à la date de l'envoi, et les notifications ou les documents envoyés par courrier postal sont réputés avoir été reçus le jour ouvrable suivant la date de l'envoi par la poste, dans tous les cas que la notification ait été ou non effectivement reçue.

45. Sceaux de la société.

45.1 La Société peut disposer d'un sceau mais elle n'y est pas obligée. Tout sceau ne peut être utilisé que par l'autorité du Conseil de Gérance

45.2 Le Conseil de Gérance peut décider par quels moyens et sous quelle forme le sceau doit être utilisé.

45.3 Sauf décision contraire du Conseil de Gérance, si la Société dispose d'un sceau et que celui-ci est apposé sur un document, le document doit également être signé par au moins deux Gérants ou, le cas échéant, par le gérant unique.

45.4 Le Conseil de Gérance peut décider de prendre des dispositions en faveur des employés ou anciens employés de la Société ou de l'une de ses filiales (à l'exception des Gérants, anciens Gérants ou Gérants de fait) en lien avec la cessation ou le transfert à toute personne de tout ou partie des activités de la Société ou de la filiale conformément avec la ou les loi (s) en vigueur.

46. Interprétation et lois du Luxembourg.

46.1 Dans les présents Statuts une référence:

- (sauf si le contexte exige une interprétation différente) au singulier comprend le pluriel et vice versa;
- à une «personne» fait référence à un individu, une entreprise, une société ou tout autre personne morale, un gouvernement, un état ou un organisme d'état ou une entreprise en commun, une association ou un partenariat, un comité d'entreprise ou une instance représentative du personnel (ayant ou non une personnalité morale distincte);
- à une disposition législative ou réglementaire comprend toutes les modifications qui y ont été apportées et toutes ses remises en vigueur (avec ou sans modifications);
- aux termes «comprend», «comprennent» et «y compris» est réputée être suivie par le terme «notamment» et il ne sera pas donné un sens restrictif à des mots généraux du fait qu'ils sont précédés ou suivis de mots indiquant une catégorie particulière d'actes, de questions ou d'éléments, ou d'exemples compris dans le sens des mots généraux;
- aux titres des présents Statuts n'influence aucunement leur interprétation.

46.2 En plus des ces Statuts, la Société est aussi régie par toutes les dispositions en vigueur des Lois du Luxembourg.

47. Modifications apportées aux statuts. Toute modification des présents Statuts requiert l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société, et (iii) Corpus Sireo Immobilien Beteiligungs GmbH ou ses cessionnaires autorisés conformément à tout pacte en vigueur entre les associés.

48. Clause qui prévaut. Chaque associé s'engage à être contraint par les dispositions de tout pacte en vigueur entre les associés de la Société, dans la mesure où ces dispositions ne dérogent pas de ces Statuts ou ne sont pas contre l'ordre public.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la Séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.200 (deux mille deux cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. Aussi à la requête des mêmes personnes représentées telle que décrit ci-dessus, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture des présentes à la représentante des parties comparantes, la représentante des parties comparantes a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 09 novembre 2015. 2LAC/2015/25228. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2015209570/1841.

(150235687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Treveria Twenty-Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.919.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société du 29 décembre 2015 que:

- La démission de Mme Sandrine BISARO, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 30 décembre 2015;
- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet au 30 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée:

* Mr Marouf MOUTAIROU, né le 12 avril 1982 à Paris, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002490/17.

(160000245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Treveria Twenty-Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.939.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société du 29 décembre 2015 que:

- La démission de Mme Sandrine BISARO, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 30 décembre 2015;
- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet au 30 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée:

* Mr Marouf MOUTAIROU, né le 12 avril 1982 à Paris, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002491/17.

(160000189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Treveria Twenty-Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.941.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société du 29 décembre 2015 que:

- La démission de Mme Sandrine BISARO, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 30 décembre 2015;
- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet au 30 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée:

* Mr Marouf MOUTAIROU, né le 12 avril 1982 à Paris, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002493/17.

(160000190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

TEIF Germany Urbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 120.735.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Thierry Drinka de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de nommer Baptiste Dupuy avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Olivier Marbaise, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 7A rue Stümper, L-2557 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- de refléter auprès du RCS le nom actuel de l'associé de la Société à savoir Lux 30 Starlight EUR S.à r.l. devenu TEIF MStar Holdings Lux S.à r.l. en vertu d'une décision de son associé en date du 11 novembre 2015
- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002507/22.

(160000098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Bockenheimer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.312.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.855.

Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016060228/12.

(160020894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Citius Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 170.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016060265/10.

(160020825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Treveria Twenty-One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 124.920.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société du 29 décembre 2015 que:

- La démission de Mme Sandrine BISARO, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 30 décembre 2015;
- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet au 30 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée:

* Mr Marouf MOUTAIROU, né le 12 avril 1982 à Paris, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002489/17.

(160000191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Petit Forestier Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 54.795.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016060608/9.

(160020914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

PHM Topco 24 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 169.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016060609/10.

(160021363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Premium Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 88.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016060613/10.

(160021036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

R&Cie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Bertrange, 211, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 175.195.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour R&CIE Luxembourg SA
Société anonyme
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016060617/12.

(160021129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Resource Partners Holdings VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 360.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 166.825.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2016060620/13.

(160021053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Resource Partners Holdings VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 360.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 166.825.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2016060621/13.

(160021054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Snack Anadolu s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 16-18, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 131.252.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.
19, rue de la Gare
L-3237 BETTEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2016060672/13.

(160021181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Terra Barthonia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.082.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth of December.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

BELLTREND MENORAH ENTERPRISES LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 2 Sophouli St., Nicosia, Cyprus, registered with the company register of Cyprus under number HE 157941 (the Sole Shareholder).

The appearing company is here represented by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in Terra Barthonia S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178.082 (the Company);
- the Company was incorporated by deed of the notary Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on the 21st of May 2013, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1902 of August 7, 2013;
- the Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;
- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the «icles and of the Company's financial situation;
- the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);
- the Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:
 - (i) the activity of the Company has ceased;
 - (ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for,
 - (iii) it will receive all the outstanding assets of the Company; and
 - (iv) it will assume all hidden or unknown liabilities (if any).
- the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company dated as November 13, 2015;
- the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor;
- the Sole Shareholder resolves to grant full discharge for the performance of their mandate and in connection with the liquidation accounts to the managers of the Company;
- the Sole Shareholder resolves to transfer to it, as liquidation proceeds all the remaining assets of the Company (if any), and to take all steps necessary to ensure that such transfers are enforceable against third parties;
- the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey for a period of five years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;
- the Sole Shareholder resolves to grant power to any employee of Orangefield:
 - (i) to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company; and
 - (ii) to undertake any formalities necessary in connection with filing the Accounts and closing the Company's liquidation, these powers expiring one year after the closing of the Company's liquidation.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed was drawn up in Echternach, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre.

Par-devant le soussigné Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BELLTREND MENORAH ENTERPRISES LIMITED, une société constituée et existant selon les lois de Chypre, ayant son siège social à 2, Sophouli St., Nicosia, Chypre, enregistrée auprès du registre des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 157941 (l'Associé Unique).

La société comparante est ici représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de Terra Barthonia S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.082 (la Société);

- la Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 2013, publié au Memorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1902 du 7 août 2013;

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-);

- l'Associé Unique a pris connaissance des Statuts et connaît parfaitement la situation financière de la Société;

- l'Associé Unique décide en sa qualité d'associé unique de la Société de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation;

- l'Associé Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) l'activité de la Société a cessé;

(ii) les comptes de liquidation ont été préparés et montrent que l'ensemble du passif connu de la Société a été payé ou provisionné,

(iii) qu'il va recevoir tous les actifs restants de la Société; et

(iv) qu'il prendra à sa charge, le cas échéant, tout le passif caché ou inconnu à ce jour.

- l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société datés au 13 novembre 2015;

- l'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats en relation avec les comptes de la liquidation aux gérants de la Société;

- l'Associé Unique décide de se transférer comme boni de liquidation tous les (éventuels) actifs restants de la Société, et de faire tout ce qui est nécessaire afin de rendre ces transferts opposables aux tiers;

- l'Associé Unique décide de confirmer que la Société est par conséquent liquidée et sa liquidation est clôturée;

- l'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations et de payer tous les frais en rapport avec la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout employé de Orangefield:

(i) de faire et d'exécuter toutes les formalités nécessaires afin de compléter et d'enregistrer les déclarations fiscales manquantes de la Sociétés; et

(ii) de faire tout le nécessaire pour déposer / enregistrer les Comptes et tout ce qui est requis en relation avec la clôture de la liquidation de la Société,

ces pouvoirs expirant une (1) année après la clôture de la liquidation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11288. Reçu soixante-douze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015210806/112.

(150236783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Gim Portfolio Strategies Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.483.

Le Bilan au 30 septembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016060422/10.

(160021152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Golondrina Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 85.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GOLONDRINA HOLDING S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016060426/11.

(160020806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Rearden L Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016060631/10.

(160021224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Rearden L Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016060632/10.

(160021225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Oasis Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

En date du 30 décembre 2015, GLOBAL TRUST ADVISORS S.A. a dénoncé tout office de domiciliation de la société OASIS HOLDING S.A., Société Anonyme, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B83971.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002262/9.

(160000380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Axes GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5434 Niederdonven, 16, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 89.096.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016060218/9.

(160021268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Bauunternehmung Buttgerit GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.011.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016060237/9.

(160021170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Elmar Klein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wintrange, 76, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 103.754.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016060345/10.

(160021407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Esch Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 181.660.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016060347/10.

(160021316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Galleria Capital Partners V S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 89.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, établis en Euros, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Référence de publication: 2016060382/11.

(160021306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Galleria V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 89.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, établis en Euros, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Référence de publication: 2016060383/11.

(160021305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

FJM Business S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8031 Strassen, 5, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 183.559.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FJM BUSINESS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016060373/12.

(160021262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

France-SCA Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.609.

Les comptes annuels au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRANCE-SCA HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016060376/11.

(160021242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

GIM Portfolio Strategies Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 89.734.

Les comptes annuels au 30 September 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2016060420/10.

(160021070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

HIBAG G.m.b.H oder HIBAG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 98.592.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Signature

LE GERANT

Référence de publication: 2016060439/12.

(160020969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

G.I.L., Groupe Immobilier Luxembourgeois Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 68.500.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour G.I.L. S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016060406/12.

(160021250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.060.000,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 160.874.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016060433/10.

(160020948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Falcon Hansa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 135.365.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth of December.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of shareholders of "FALCON HANSA S.à r.l.", having its registered office at L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire, Trade register Luxembourg section B number 135.365 incorporated by deed dated on December 18th, 2007 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 372 of the February 13th, 2008. (the "Company").

The meeting was opened with Flora GIBERT, employee, residing professionally in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary Cheryl GESCHWIND, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Flora GIBERT prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following:

Agenda

1. Decision to have the Company dissolved;
2. Decision to proceed with the Company's liquidation;
3. Discharge of the Managers for the period until the date of the present Meeting;
4. Appointment of a Liquidator and specification of his powers;
5. Miscellaneous.

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

The general meeting resolves to give discharge to the managers of the Company for the execution of their mandates until the date of the present meeting.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting decides to appoint as liquidator of the Company: MERLIS S.à.r.l., a limited liability company, having a capital of EUR 12,500.- having his registered address at 412F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg and registered at the Trade register of Luxembourg under the number B 111.320 (the "Liquidator").

Fourth resolution

The general meeting resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will set.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société "FALCON HANSA S.à.r.l." ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 135.365 constituée suivant acte reçu en date du 17 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 372 du 13 février 2008 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Flora GIBERT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Cheryl GESCHWIND, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Flora GIBERT, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société;
2. Décision de mettre la Société en liquidation;
3. Décharge aux gérants pour la période jusqu'à la date de la présente assemblée;
4. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
5. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la Société, la société MERLIS S.à.r.l., au capital de EUR 12.500,- ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le n° B 111.320 (le «Liquidateur»).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, C. GESCHWIND et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 17 décembre 2015. 1LAC/2015/40328. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2015210268/133.

(150236382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Field Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 174.186.

L'an deux mille quinze,

le seize décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1) Monsieur Philippe DENIS, dirigeant de société, né à Arlon (Belgique), le 28 septembre 1959, avec adresse professionnelle au 24, rue Robert Krieps, L-4702 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Brendan Desmond KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 décembre 2015;

2) Monsieur William VERMEERSCH, dirigeant de société, né à Wilrijk (Belgique), le 14 octobre 1973, avec adresse professionnelle au 24, rue Robert Krieps, L-4702 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Brendan Desmond KLAPP, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 décembre 2015; et

3) Monsieur Daniel GHEZA, dirigeant de société, né à Virton (Belgique), le 25 décembre 1952, avec adresse professionnelle au 24, rue Robert Krieps, L-4702 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Brendan Desmond KLAPP, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 décembre 2015;

Lesquelles procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, tous représentés comme il est précisé ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparants sont les trois (3) seuls et uniques associés (les «Associés») à parts égales de la société «FIELD GESTION S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 24, rue Robert Krieps, L-4702 Pétange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 174 186, constituée, avec un capital social souscrit et émis de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (12'600.- EUR) divisé en cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, suivant acte du notaire instrumentant reçu en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 485 du 27 février 2013 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société furent modifiés une seule fois et ce par acte notarié dressé par le notaire instrumentaire en date du 14 mai 2014, lequel acte fut publié au Mémorial, le 22 juillet 2014, sous le numéro 1908 et page 91568.

II. Lesdits Associés, se considérant comme dûment convoqués, prennent ensuite les résolutions ci-après concernant l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Dissolution anticipée de la Société et décision de mettre la Société en liquidation, avec effet immédiat.

2 Décision de nommer «EUROPE ET CROISSANCE S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 24, rue Robert Krieps, L-4702 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 132827, en tant que seul liquidateur de la Société.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

4 Divers.

Première résolution

Les Associés ont DÉCIDÉ de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Les Associés ont DÉCIDÉ de nommer à cet effet:

«EUROPE ET CROISSANCE S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 24, rue Robert Krieps, L-4702 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 132827, représentée par:

(i) Monsieur Philippe DENIS, avec adresse professionnelle au 24, rue Robert Krieps, L-4702 Pétange; et

(ii) Monsieur Daniel GHEZA, avec adresse professionnelle au 24, rue Robert Krieps, L-4702 Pétange;

les deux agissant en leur qualité de Gérants de Catégorie A avec pouvoir de signature individuelle en conformité avec l'article onze (11) de ses statuts,

aux fonctions de seul liquidateur (le «Liquidateur») de la Société.

Troisième résolution

Les Associés ont DÉCIDÉ que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le Liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux Associés en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Les Associés ont DÉCIDÉ d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

DONT ACTE, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au mandataire des Associés, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte Nous notaire instrumentant.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30276. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015211359/83.

(150236861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Kafin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 93.793.

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société KAFIN S.A., immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 93793, de son adresse actuelle: 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Benoy Kartheiser Management S.à r.l.

Référence de publication: 2016003006/11.

(160001338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

European Cruise Liners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.471.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La clôture de la liquidation de la Société a été décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 29 décembre 2015. La Société a donc cessé d'exister à partir de ce jour, le 29 décembre 2015.

Les livres et les documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal de 5 ans au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Halsey S.à r.l.

Signature

Liquidateur

Référence de publication: 2016002839/19.

(160001347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.
